



portrait environnement

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MAINE COEUR DE SARTHE (72)

2022 - 2023

➤ Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



sommaire



04

04-05
06-07

Géographie administrative du territoire

Localisation de la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe en Pays de la Loire
Les communes

08

08-09
10-11
12-13

Géographie physique du territoire

Le relief et les zones de pente
La géologie
Les unités paysagères

14

14-15
16-17
18-19
20-21
22-23
24-25
26-27

Milieus naturels du territoire

Les cours d'eau classés listes 1 et 2
État écologique des masses d'eau
Les zones humides
Les étangs
Les mares
Les boisements
Les haies

28

28-29
30-31
32-33

Aménagement du territoire

Occupation du sol
Agriculture - Registre Parcellaire Graphique
Pollution lumineuse

34

34-39
40-42
43-45
46-48
49-51
52-53
54-59
60-61

Biodiversité du territoire

La flore
Les amphibiens
Les reptiles
Les oiseaux
Les mammifères
Les poissons et les cours d'eau patrimoniaux
Les invertébrés
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

62

62-63

Zonages nature du territoire

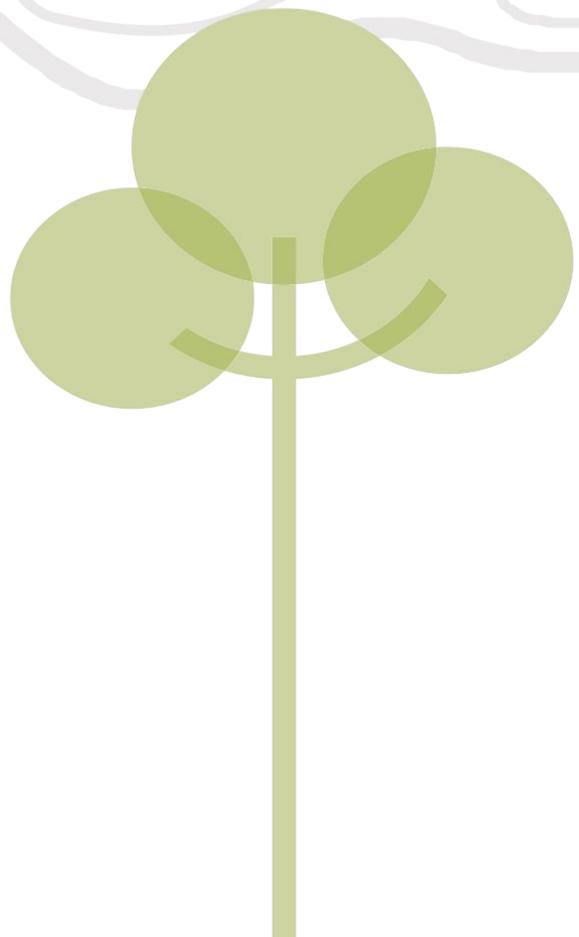
Les ZNIEFF et Espace Naturel Sensible

64

64-65
66-67

Synthèse des enjeux

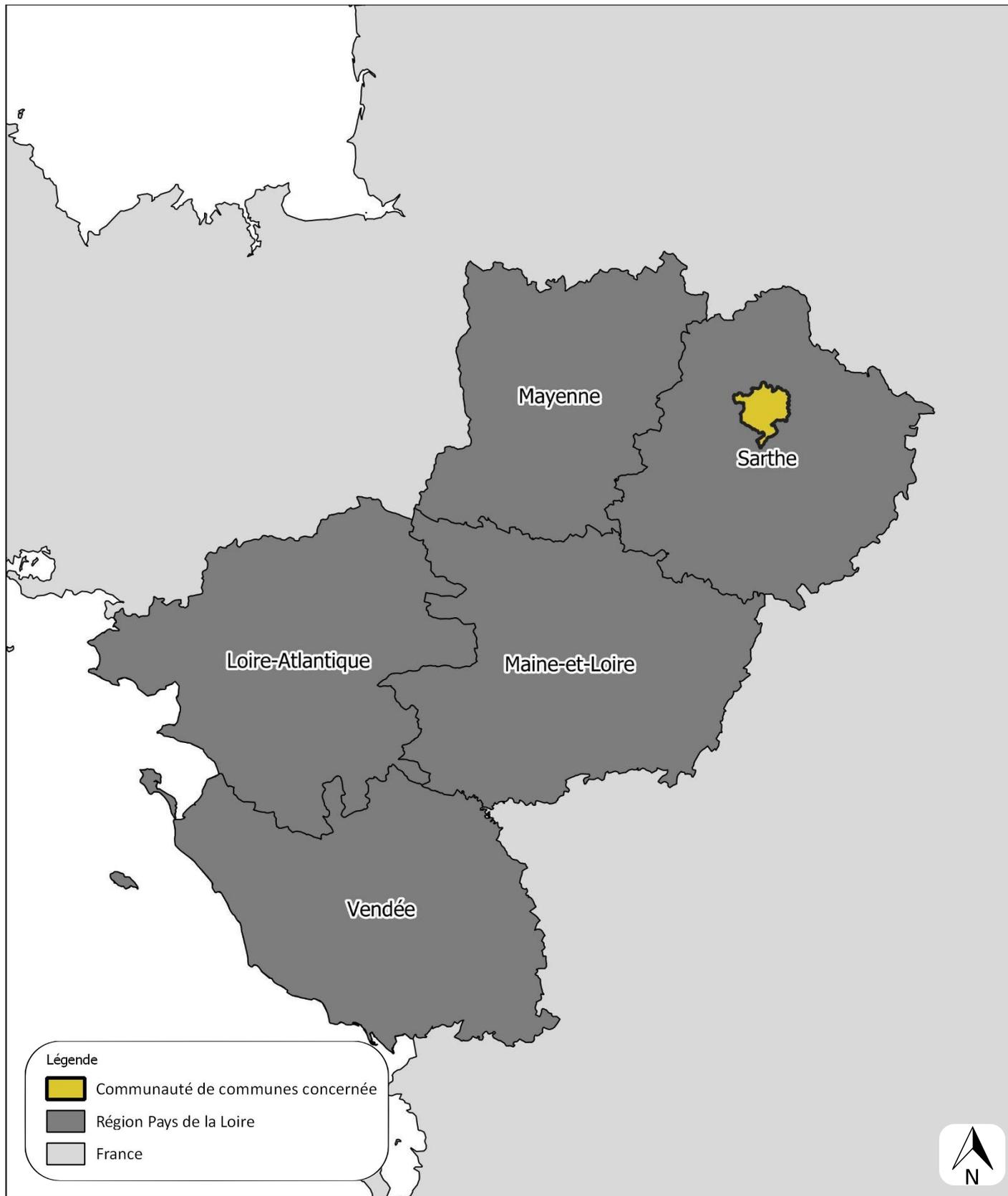
Tableaux de synthèse des données
Synthèse des enjeux du territoire



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation
de la Communauté de communes Maine
Coeur de Sarthe en Pays de la Loire



0 15 30 45 60 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Créée en 2017, la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe est issue de la fusion de deux anciennes intercommunalités : Communautés de communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe.

Située au centre du département de la Sarthe à proximité directe du Mans, cette Communauté de communes fait partie du Pays du Mans avec la Communauté urbaine Le Mans Métropole et les Communautés de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, Sud-Est Manceau, Orée de Bercé-Belinois et Le Gesnois Bilurien.

Le Pays du Mans est porteur d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) renouvelé pour la période 2019-2025, ainsi que d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) depuis 2014 qui intègre les enjeux du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Pays-de-la-Loire.

L'ESSENTIEL

- Région des Pays de la Loire
- Département de la Sarthe
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

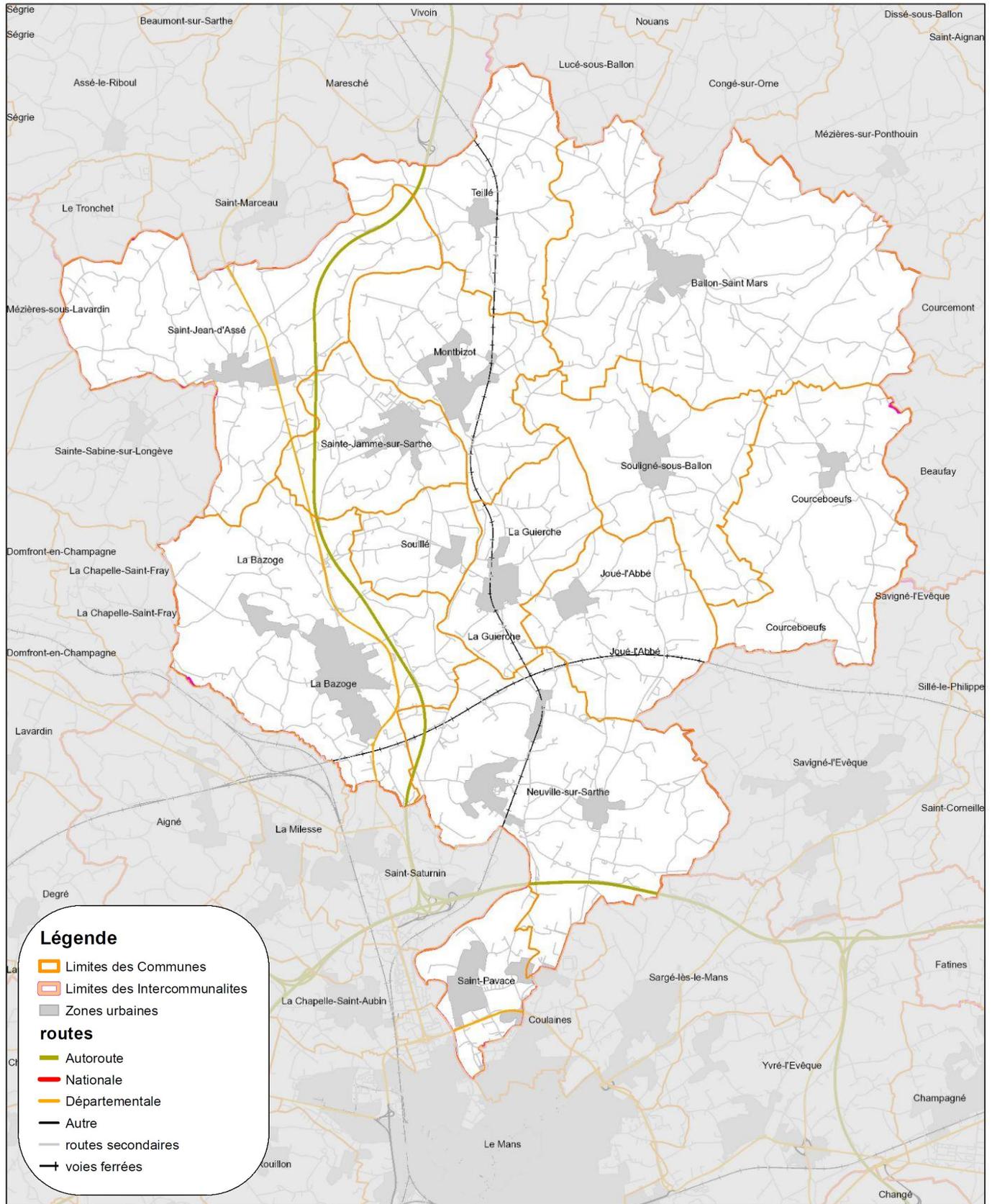


Église de la Bazoge © CC Maine Cœur de Sarthe
(<https://www.mainecoeurdesarthe.fr/carte-du-territoire/commune-de-bazoge/>)

géographie administrative

DU TERRITOIRE

Les communes



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- routes**
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre
- routes secondaires
- voies ferrées

0 1 300 2 600 3 900 5 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

D'une superficie d'environ 188 km², la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe regroupe 13 communes : Ballon-Saint Mars, Courceboeufs, Joué-l'Abbé, La Bazoge, La Guierche, Montbizot, Neuville-sur-Sarthe, Sainte-Jamme-sur-Sarthe, Saint-Jean-d'Assé, Saint-Pavace, Souillé, Souigné-sous-Ballon et Teillé.

La commune la plus peuplée est La Bazoge qui regroupe 17 % de la population de la Communauté de communes. La commune la moins peuplée est Teillé avec 489 habitants, soit 2,3 % de la population.

L'ESSENTIEL

• 13 communes, 188,43 km², 21 179 habitants, 135,61 habitants/km²

Superficie, population et densité par commune

(Source : INSEE 2019)

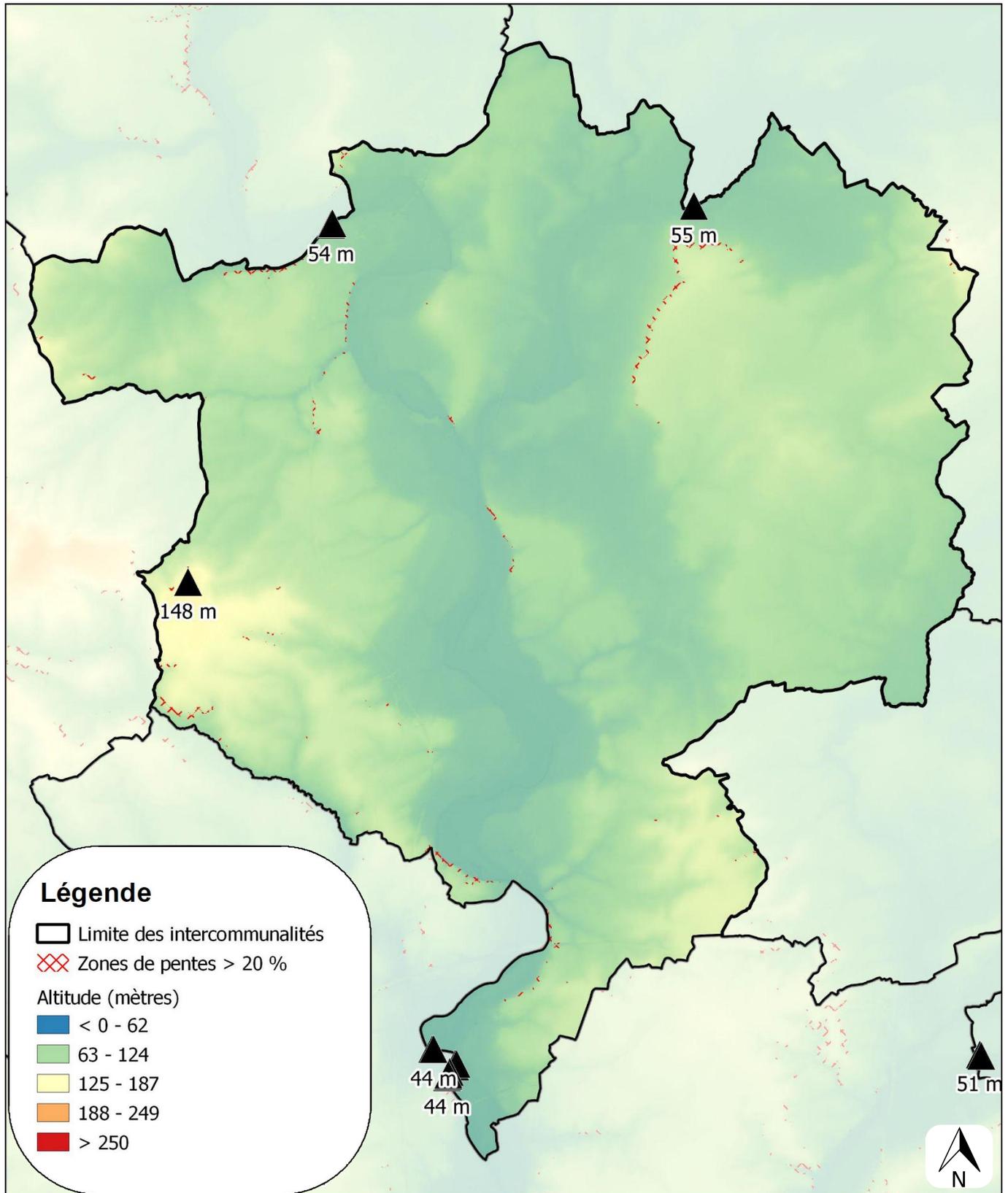
Classement par ordre d'importance : ■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Population	Superficie (ha)	Densité (hab/km ²)
Ballon-Saint Mars	2211	3179,38	69,54
Courceboeufs	636	1685	37,74
Joué-l'Abbé	1286	1046,7	122,86
La Bazoge	3657	2297,33	159,18
La Guierche	1082	791,87	136,64
Montbizot	1812	1140	158,95
Neuville-sur-Sarthe	2402	2298,58	104,5
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	2065	859,68	240,21
Saint-Jean-d'Assé	1739	2129,48	81,66
Saint-Pavace	1928	520,82	370,19
Souillé	663	459	144,44
Souigné-sous-Ballon	1209	1273,48	94,94
Teillé	489	1163,28	42,04
Total	21179	18844,6	135,61

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



0 2.6 5.2 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Le relief de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe est directement influencé par le réseau hydrographique et notamment par la Sarthe et l'Orne Saonoise. Les variations de relief sont légères sur ce territoire.

Les points présentant les altitudes les plus basses sont situés sur la commune de Saint-Pavace en bord de Sarthe. C'est sur la commune de La Bazoge que se trouve le point culminant de l'intercommunalité au niveau du massif forestier.

Les zones de pentes supérieures à 20 % sont principalement localisées au nord de l'EPCI, sur la vallée de l'Orne Saonoise, mais il est possible d'en retrouver localement sur la vallée de la Sarthe et en périphérie des hauteurs de la forêt de La Bazoge.

L'ESSENTIEL

- Relief influencé par le réseau hydrographique
- Point le plus bas à 44 mètres (Saint-Pavace)
- Point le plus haut à 148 mètres (La Bazoge)



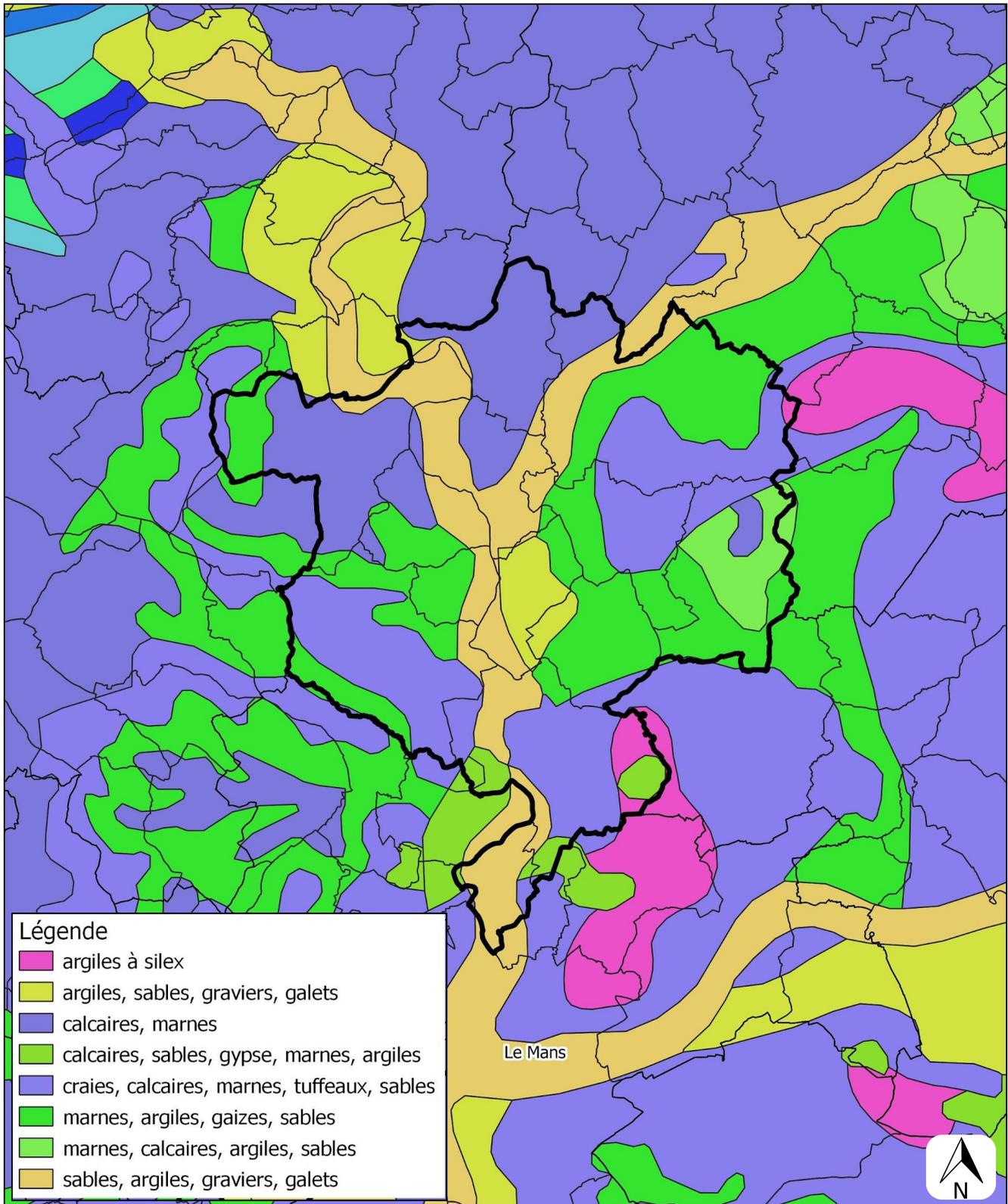
Paysage vu depuis l'ENS du Coteau des Buttes (Ballon-Saint Mars)

Les zones de pente sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.

géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Le territoire de la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe est morcelé en trois formations géologiques de part et d'autre des alluvions (= dépôts provenant d'un transport par les eaux courantes) de la Sarthe et de l'Orne Saosnoise.

Au nord de l'EPCI, entre les deux cours d'eau, la formation est composée uniquement de craies, calcaires et marnes. Ce substrat épais permet la rétention d'eau et le bon développement racinaire, ce qui fait de ce sol, un sol propice à l'activité agricole.

On retrouve également ce type de sol de part et d'autre de la Sarthe, mêlé à une autre formation : des ensembles de marnes, argiles et sables. Les argiles ont pour principale caractéristique de retenir l'eau. Lorsqu'elles sont légères, elles facilitent l'agriculture. En revanche, des sols argileux lourds portent préjudice aux activités agricoles.

Enfin, à l'est, une infime zone de l'EPCI repose sur une formation d'argiles à silex. Ces dernières découlent de la décalcification des formations crayeuses.

L'ESSENTIEL

- Trois formations géologiques
- 66,36 % de couverture sédimentaire
- 33,01 % de formation superficielle



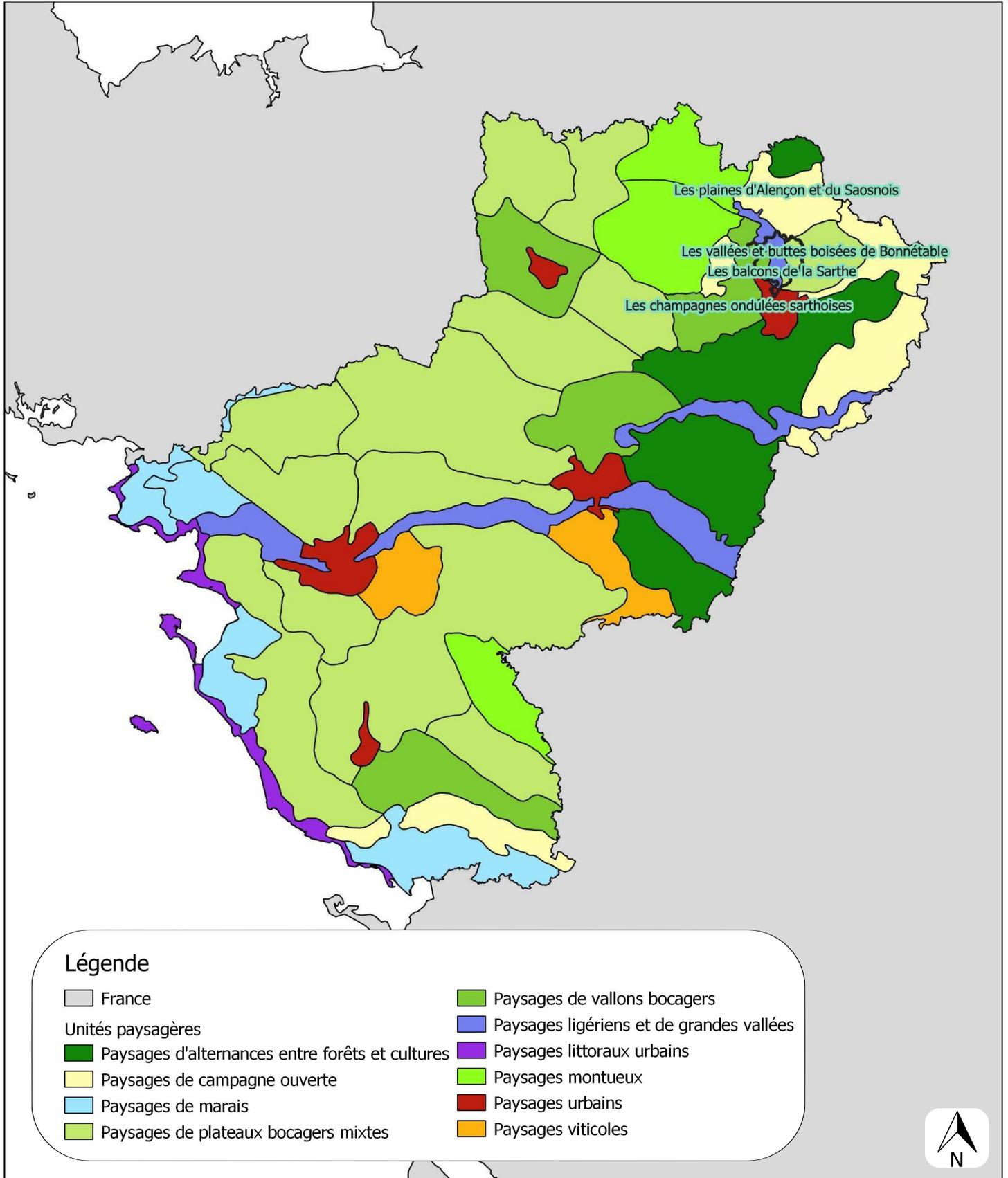
Donjon de Ballon-Saint-Mars © Mairie de la Guierche
(<https://www.laguerche.fr/>)

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MAINE COEUR DE SARTHE (72)

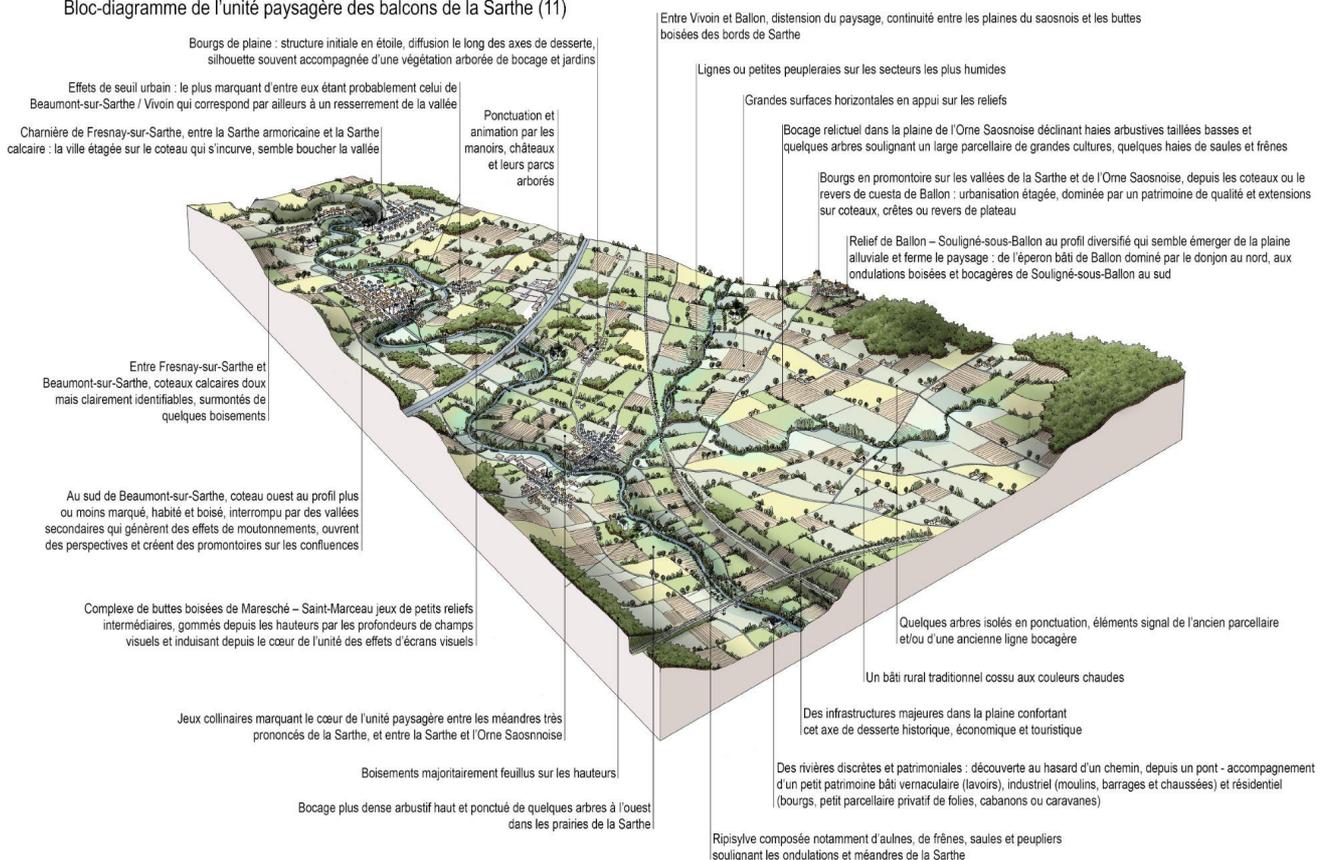
La Communauté de commune Maine Coeur de Sarthe s'étend sur cinq unités paysagères : **les balcons de la Sarthe** (42,98 % du territoire), **les plaines d'Alençon et de Saosnois** (1,49 % du territoire), **les champagnes ondulées Sarthoises** (22,39 % du territoire), **les vallées et buttes boisées de Bonnétable** (30,75 % du territoire) et **l'agglomération Mancelle** (2,40 % du territoire).

L'unité paysagère la plus représentée sur la Communauté de communes est décrite comme suit : "Les balcons de la Sarthe, se caractérisent avant tout par des bourgs en promontoire sur les vallées de la Sarthe et de l'Orne Saosnoise, depuis lesquels un paysage plan et horizontal s'identifie : Beaumont-sur-Sarthe (ancienne motte féodale), Vivoin, Ballon, Fresnay-sur-Sarthe pour n'en citer que quelques-uns. C'est aussi une géologie complexe qui induit nombre de subtilités dans cette impression d'horizontalité et développe notamment des jeux de collines au cœur même de l'unité. Ces dernières souvent boisées et habitées développent des effets d'écrans et de masques ponctuels. Le calcaire tendre a été modelé par les rivières dans ce paysage tout en rondeur, souplesse et ampleur » (Atlas des paysages des Pays de la Loire, 2017).

L'ESSENTIEL

- Paysages ligériens et de grandes vallées : 42,98 %
- Paysages de plateaux bocagers mixtes : 30,75 %
- Paysages de vallons bocagers : 22,39 %
- Paysages urbains : 2,40 %
- Paysages de campagne ouverte : 1,49 %

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des balcons de la Sarthe (11)

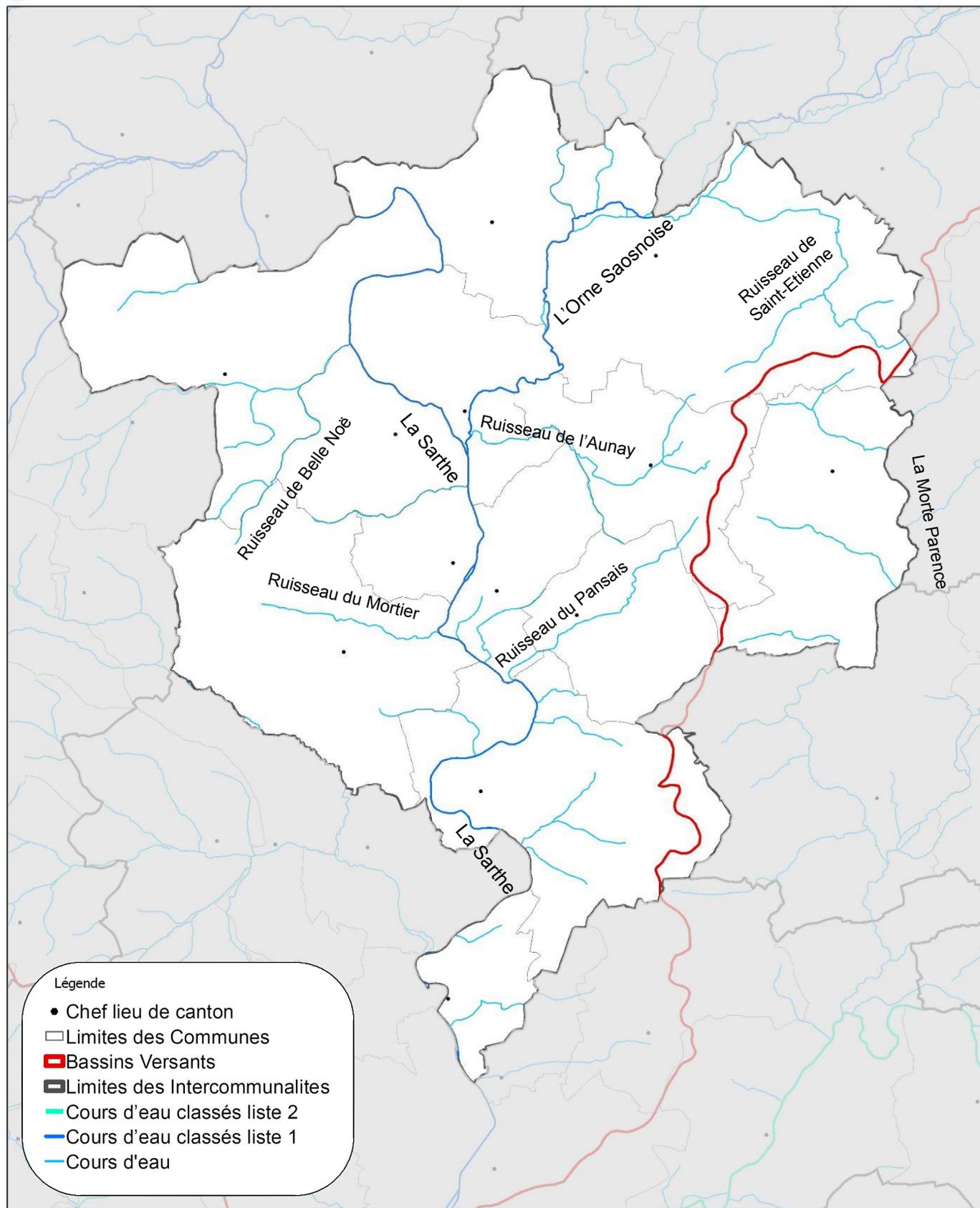


Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage).

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés listes 1 et 2



0 1 300 2 600 3 900 5 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe est parcourue par 90,91 km de cours d'eau. Ces derniers sont répartis sur deux SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) différents : le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de l'Huisne.

Un SAGE fixe les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques de son périmètre (art. L212-3 du code de l'environnement). Ces derniers, élaborés en compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, ont été validés par arrêté inter-préfectoral. Le SAGE du bassin de la Sarthe Amont a été approuvé en décembre 2011. Le SAGE du bassin de l'Huisne a été approuvé par les préfets de l'Orne, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe en 2009.

Deux cours d'eau sont classés en liste 1 : la Sarthe de la confluence avec la Pervenche jusqu'à la confluence avec la Mayenne, ainsi que l'Orne Saosnoise de la confluence avec le ruisseau du Plessis jusqu'à la confluence avec la Sarthe.

L'ESSENTIEL

- 90,91 km de cours d'eau
- 2 cours d'eau classés en liste 1
- 2 SAGE : Sarthe Amont et Huisne



La Sarthe (Sainte-Jamme-sur-Sarthe)

Linéaire de cours d'eau par commune

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Commune	Linéaire de cours d'eau (km)
Ballon-Saint Mars	23,61
Courseboeufs	7,19
Joué-l'Abbé	0,53
La Bazoge	4,60
La Guierche	3,65
Montbizot	8,60
Neuville-sur-Sarthe	6,88
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	4,57
Saint-Jean-d'Assé	15,38
Saint-Pavace	3,28
Souillé	1,75
Souigné-sous-Ballon	6,95
Teillé	3,91
Total	90,91

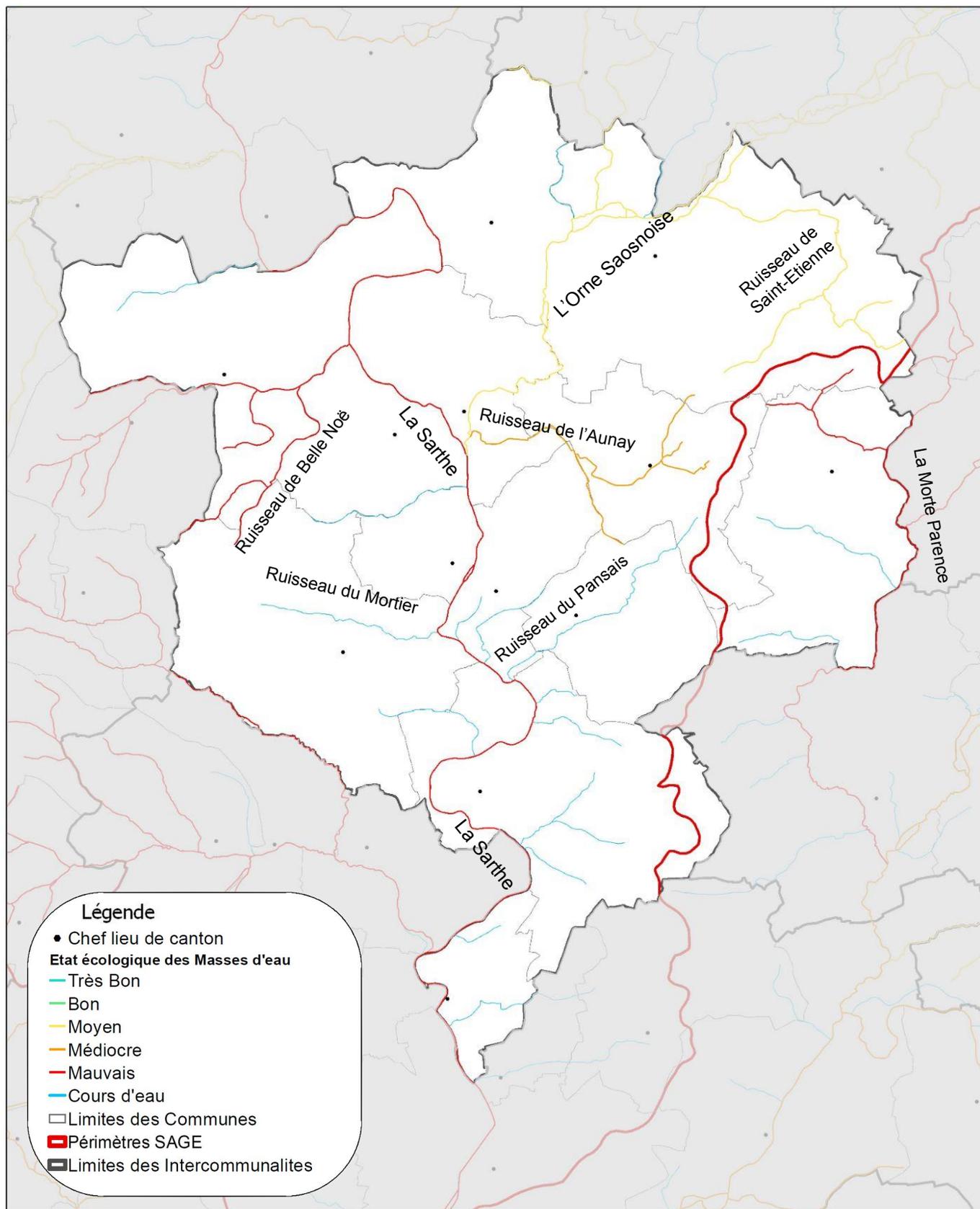
La liste 1 vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.

La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



0 1 300 2 600 3 900 5 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

C'est en 1992 que la notion de "bon état" des milieux naturels est apparue pour la première fois lors du Sommet de la Terre à Rio. Cette notion est utilisée dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau permettant ainsi d'être appliquée à tous types de cours d'eau (ruisseaux, fleuves,...).

En 2015, 44,8 % des masses d'eau françaises étaient classées en très bon ou bon état écologique, 39,2 % présentaient un état écologique moyen et 15,9 % étaient classées en état écologique médiocre ou en mauvais état écologique.

Sur le territoire de la Communauté de communes, plus de la moitié des cours d'eau (53,93 %) sont classés en mauvais état écologique, tandis que seulement 33,92 % présentent un état écologique moyen et 12,11 % un état médiocre.

Aucun linéaire de cours d'eau ne présente un état écologique bon ou très bon, loin des statistiques nationales de 2015.

L'ESSENTIEL

- La moitié des cours d'eau en mauvais état écologique
- Aucun cours d'eau en bon ou très bon état écologique

Répartition des états écologiques des cours d'eau de la Communauté de communes

Etat écologique	Linéaire (km)	Ratio linéaire / linéaire total EPCI %
Très bon	0	0
Bon	0	0
Moyen	30,78	33,92
Médiocre	10,99	12,11
Mauvais	48,97	53,96
Total	90,74	100,00

L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

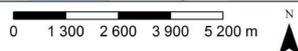
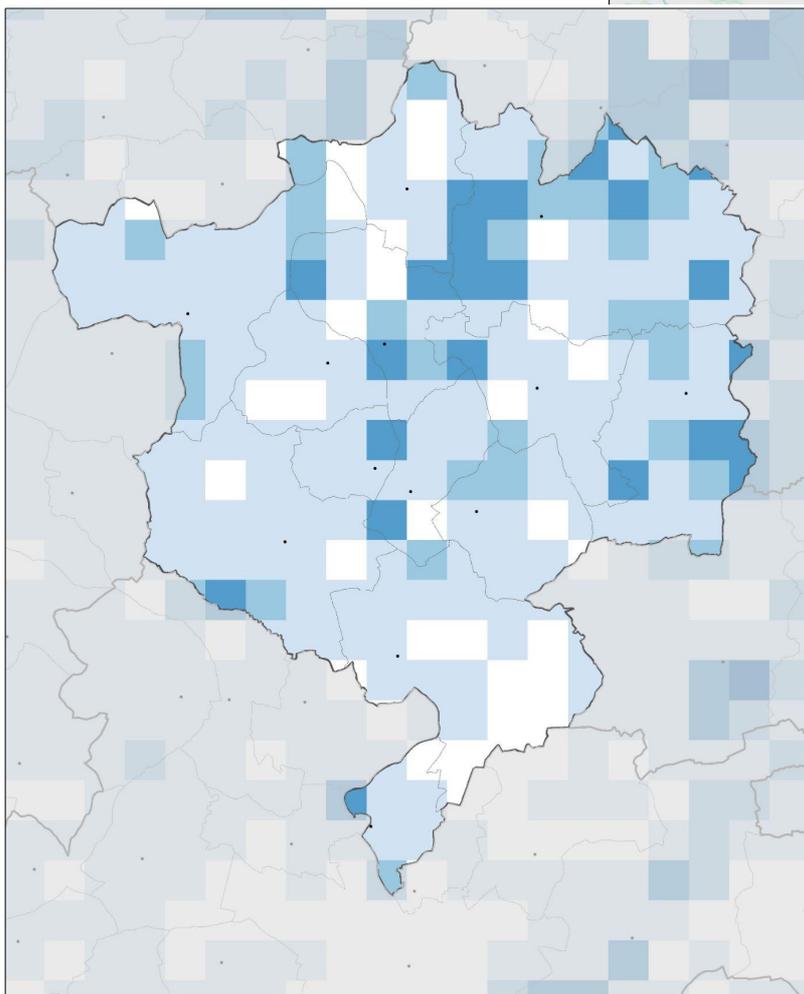
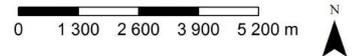
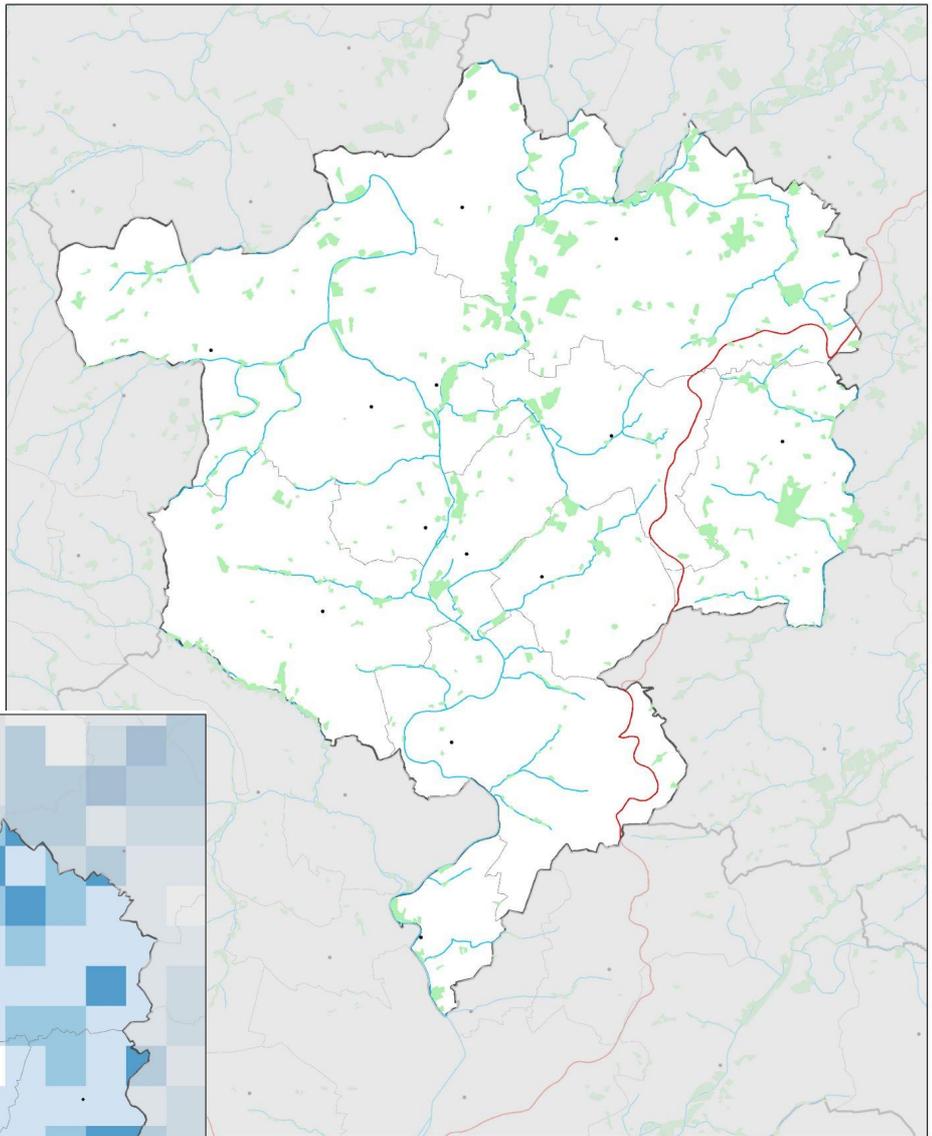
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides

Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Les zones humides sont des territoires qui sont habituellement gorgés d'eau douce ou d'eau salée et parfois même totalement inondés. Ces zones jouent un rôle très important dans le cycle de l'eau (prévention des inondations, restitution progressive de l'eau, ...), mais également dans le stockage du carbone. De plus, elles abritent un grand nombre d'espèces végétales et animales patrimoniales : le Cuivré des marais (papillon), l'Aconit napel et la Gentiane pneumonanthe (plantes), etc.

La Communauté de communes compte 675,96 ha de zones humides qui ont été pré-localisées par la DREAL. Cela signifie qu'elles ont été identifiées comme "zones humides probables". Bien que réparties sur la quasi-totalité du territoire de l'intercommunalité, il existe une disparité de densité des zones humides au sein de l'EPCI. C'est sur les communes de Ballon-Saint Mars et Courcebœufs, principalement localisées aux abords de l'Orne Saosnoise, que les zones humides sont les plus nombreuses, ainsi que sur la commune de Montbizot.

L'ESSENTIEL

• 675,96 hectares de zones humides pré-localisées

Superficie et ratio des zones humides pré-localisées par commune

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Surface ZH (hectare)	Surface commune (hectare)	% surface ZH sur commune
Ballon-Saint Mars	211,51	3161	6,69 %
Courcebœufs	96,75	1683	5,75 %
Joué-l'Abbé	29,53	1039	2,84 %
La Bazoge	49,07	2287	2,15 %
La Guierche	39,54	788	5,02 %
Montbizot	75,22	1138	6,61 %
Neuville-sur-Sarthe	16,45	2294	0,72 %
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	12,80	843	1,52 %
Saint-Jean-d'Assé	47,03	2129	2,21 %
Saint-Pavace	19,79	516	3,84 %
Souillé	5,96	457	1,30 %
Souigné-sous-Ballon	29,02	1276	2,27 %
Teillé	43,29	1154	3,75 %
Total	675,96	18765,00	44,66%

Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques, sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs

Légende

• Chef lieu de canton plans d'eau supérieurs 100m²

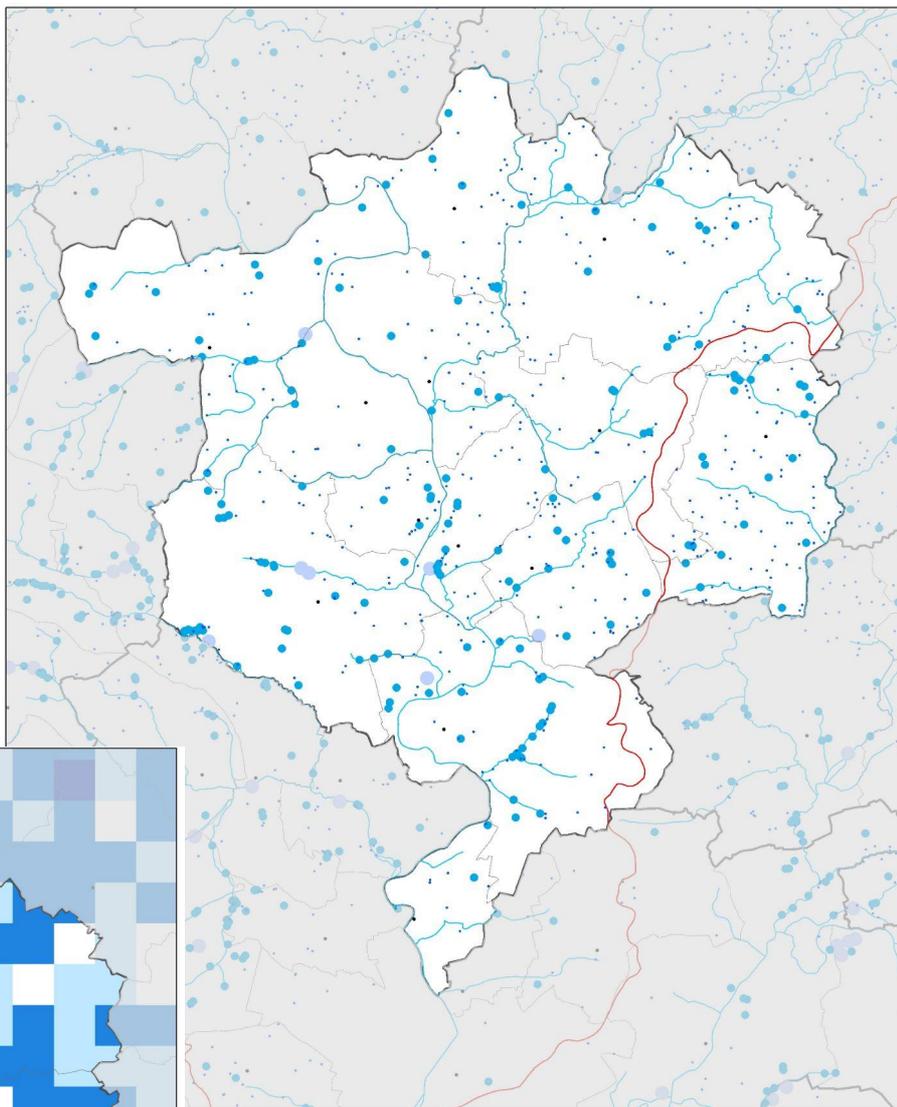
- 100 à 1000 m²
- 1000 à 10000 m²
- 1 à 10 ha
- > 10 ha

— Cours d'eau

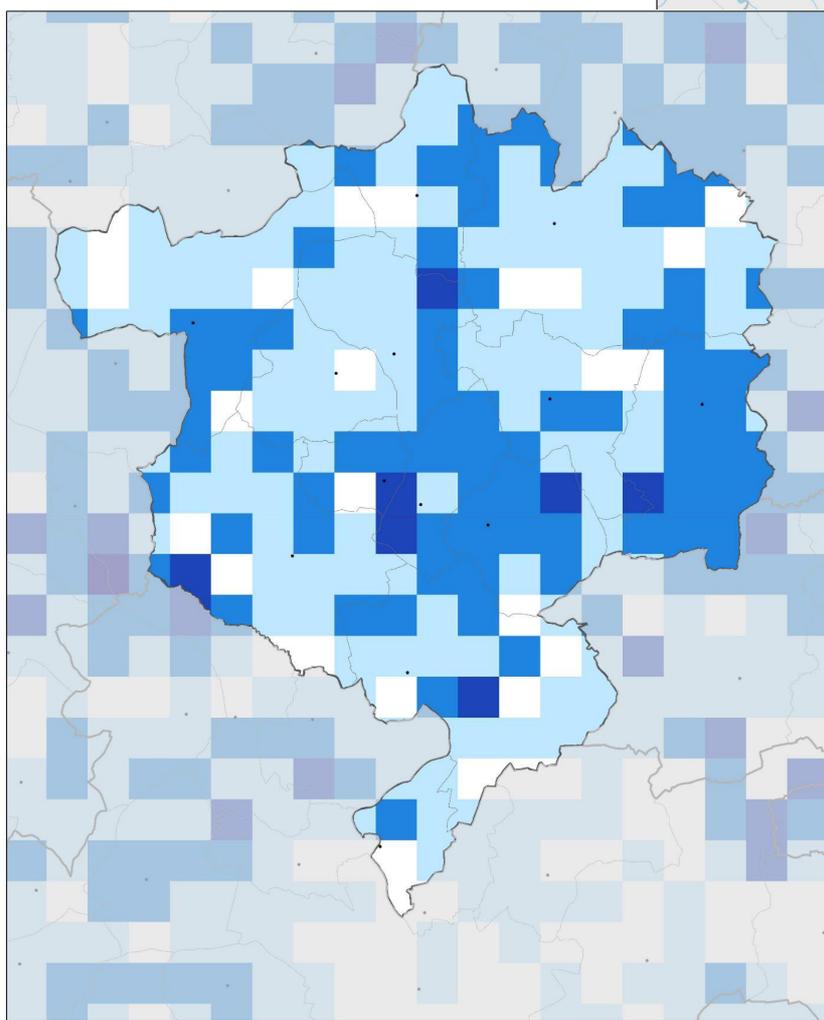
□ Limites des Communes

▭ Bassins Versants

▭ Limites des Intercommunalites



0 1300 2600 3900 5200 m



0 1300 2600 3900 5200 m



Légende

• Chef lieu de canton

□ Limites des Communes

▭ Limites des Intercommunalites

Densité d'étangs

Nombre d'étangs au km²

aucun étang

de 1 à 3 étangs

de 4 à 8 étangs

de 9 à 15 étangs

> à 15 étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

L'Office Français de la Biodiversité définit un étang comme un « *plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale* ». Les plans d'eau sont des surfaces en eaux superficielles stagnantes utilisées pour un usage anthropique (loisir, pêche, irrigation, abreuvement du bétail) ou apportant simplement un habitat support d'échanges écosystémiques. Ils peuvent être alimentés directement ou indirectement par un cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, une source, des pompages dans la nappe ou uniquement le ruissellement des eaux pluviales.

La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe regroupe 614 étangs qui représentent une superficie de 62,80 ha. La majorité de ces étangs (98,53 %) ont une superficie inférieure à 1 ha. Ils sont principalement localisés aux abords de la Sarthe, mais également aux abords de la Morte Parente qui délimite l'est de l'EPCI.

L'ESSENTIEL

- 614 étangs, 62,80 hectares d'étangs
- Principalement localisés aux abords de la Sarthe et de la Morte Parente

Nombre, taille et ratio des étangs par commune

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Nombre	Nombre inférieur à 1 ha	Nombre supérieur à 1 ha et inférieur à 10 ha	Surface (ha)
Ballon-Saint Mars	92	92	0	4,71
Courceboeufs	91	91	0	6,61
Joué-l'Abbé	55	54	1	6,95
La Bazoge	71	68	3	13,97
La Guierche	43	42	1	4,86
Montbizot	31	31	0	1,92
Neuville-sur-Sarthe	64	62	2	9,31
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	15	14	1	1,19
Saint-Jean-d'Assé	47	46	1	5,71
Saint-Pavace	11	11	0	0,56
Souillé	19	19	0	1,44
Souigné-sous-Ballon	40	40	0	3,28
Teillé	35	35	0	2,26
Total	614	605	9	62,80

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Sarthe. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDT de la Sarthe.

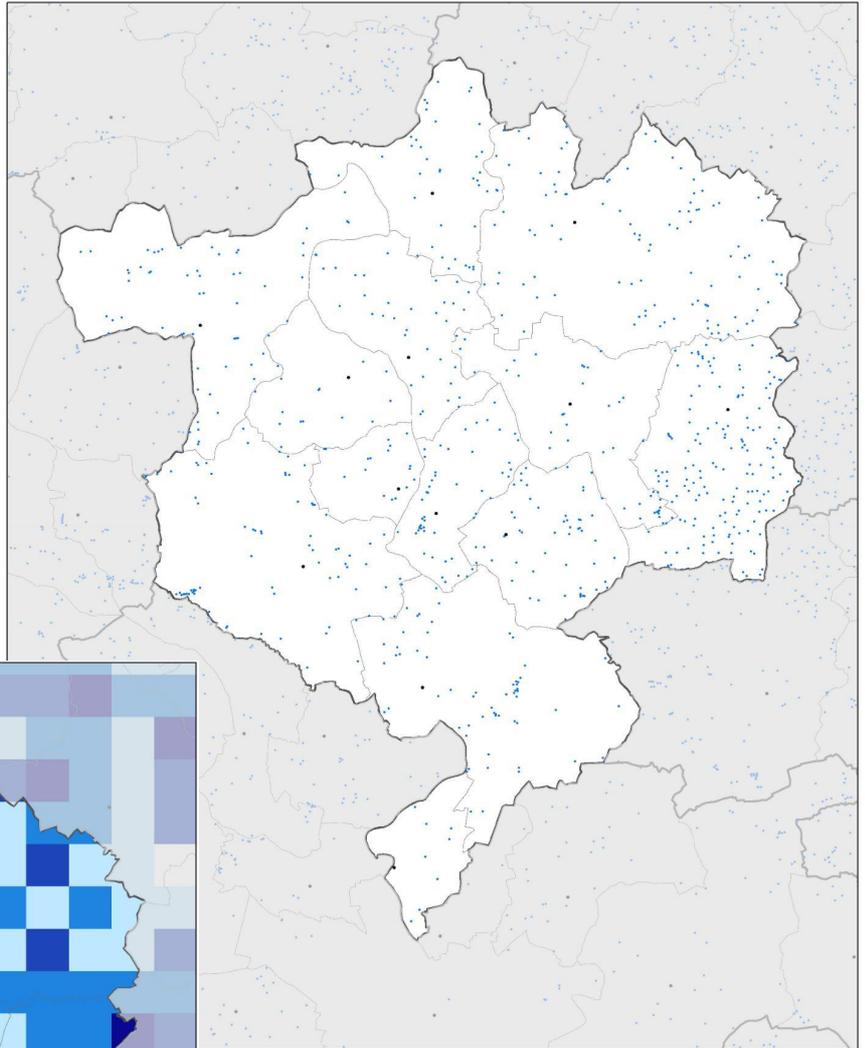
milieux naturels

DU TERRITOIRE

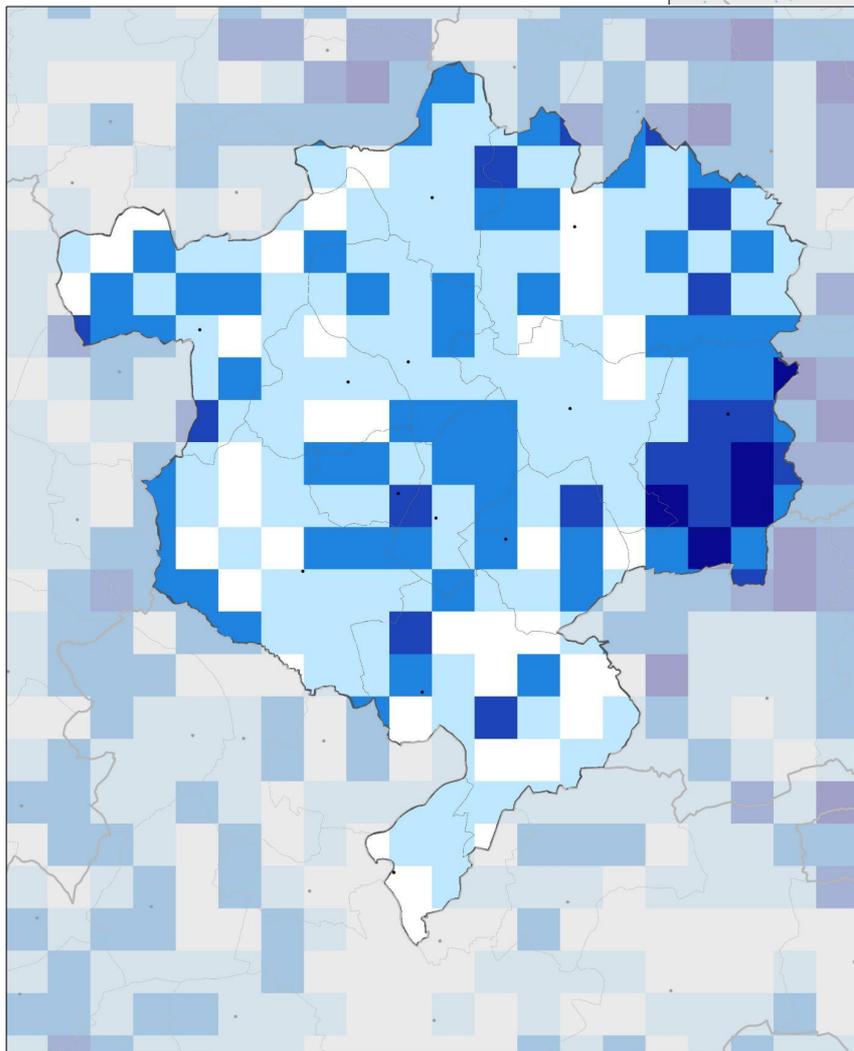
Les mares

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▣ Limites des Intercommunalites



0 1 300 2 600 3 900 5 200 m



0 1 300 2 600 3 900 5 200 m

Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - ▣ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 étangs
 - > à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

La présence des mares est liée à différents usages historiques. Ces derniers peuvent expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres. De la même manière que pour les étangs, les mares sont présentes sur la quasi-totalité de l'EPCI, mais il existe néanmoins une inégalité de densité. Tandis que les étangs sont concentrés aux abords de la Sarthe et de la Morte Parence de façon plutôt homogène, la densité de mares est bien supérieure le long de la Morte Parence que sur les bords de Sarthe et leur répartition correspond à la présence de bocage. C'est la commune de Courceboeufs qui comptabilise le plus grand nombre de mares sur son territoire avec pas moins de 158 mares, tandis que la seconde commune en termes d'abondance est Ballon-Saint Mars avec 104 mares sur son emprise.

L'ESSENTIEL

- 723 mares, 36,09 hectares cumulés
- Répartition correspondant à la présence de bocage

Nombre et surface des mares par commune

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Nombre mares	Surface mares (ha)
Ballon-Saint Mars	104	4.33
Courceboeufs	158	6.56
Joué-l'Abbé	56	3.34
La Bazoge	75	4.84
La Guierche	50	3.02
Montbizot	35	1.53
Neuville-sur-Sarthe	62	3.40
Saint-Jean-d'Assé	59	2.64
Saint-Pavace	8	0.66
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	17	0.88
Souillé	17	0.95
Souigné-sous-Ballon	42	2.32
Teillé	40	1.62
Total	723	36,09

Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

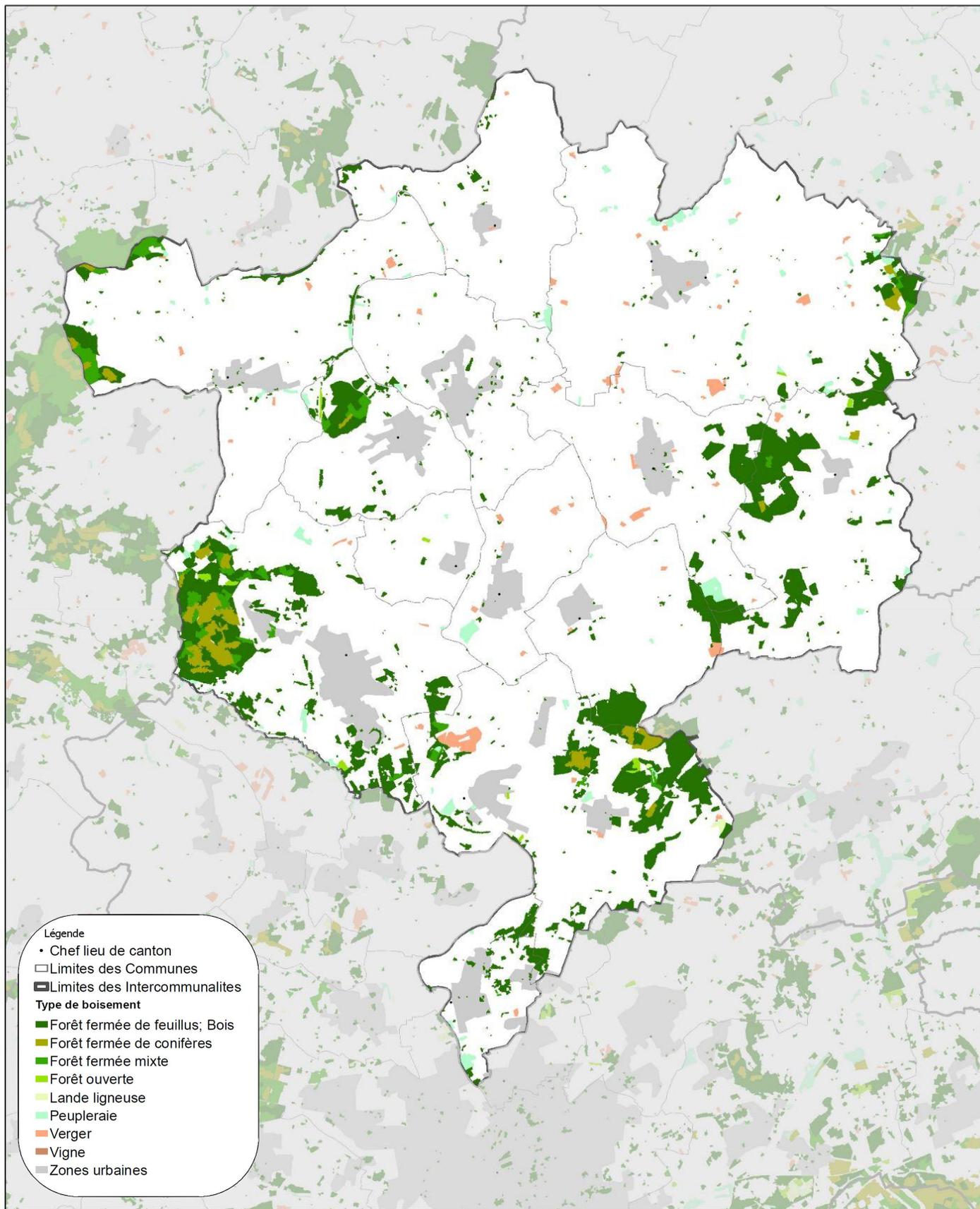
Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la Loi sur l'eau et le Code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le Préfet, par l'intermédiaire des services de l'État, qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MAINE COEUR DE SARTHE (72)

La Communauté de communes compte 2 169,86 ha de boisements, soit 11,5 % de la surface de son territoire.

Il existe trois massifs ou groupement de massifs forestiers principaux sur l'EPCI :

- La forêt de La Bazoge à l'ouest de l'EPCI ;
- Le groupement de massifs au sud-est sur les communes de Joué-l'Abbé et Neuville-sur-Sarthe ;
- Le second groupement localisé à l'est de l'intercommunalité et qui comprend le bois du Crochet, ainsi que le massif à cheval sur Souigné-sous-Ballon et Courceboeufs.

Les forêts de feuillus représentent 68 % des boisements et seulement 7,8 % sont des forêts de conifères. Ce sont ensuite les peupleraies qui sont abondantes sur le territoire avec 7 % de la surface boisée.

L'ESSENTIEL

- 11,5 % de la surface de la Communauté de communes
- 68 % de feuillus, 7,8 % de conifères

Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Type de boisement	Surface (ha)	Ratio sur surface totale EPCI %
Bois	81,55	0,43
Forêt fermée de conifères	169,74	0,9
Forêt fermée de feuillus	1481,73	7,86
Forêt fermée mixte	145,31	0,77
Forêt ouverte	20,7	0,11
Lande ligneuse	6,26	0,03
Peupleraie	151,02	0,8
Vergers	113,55	0,6
Total	2169,86	11,5

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

milieux naturels

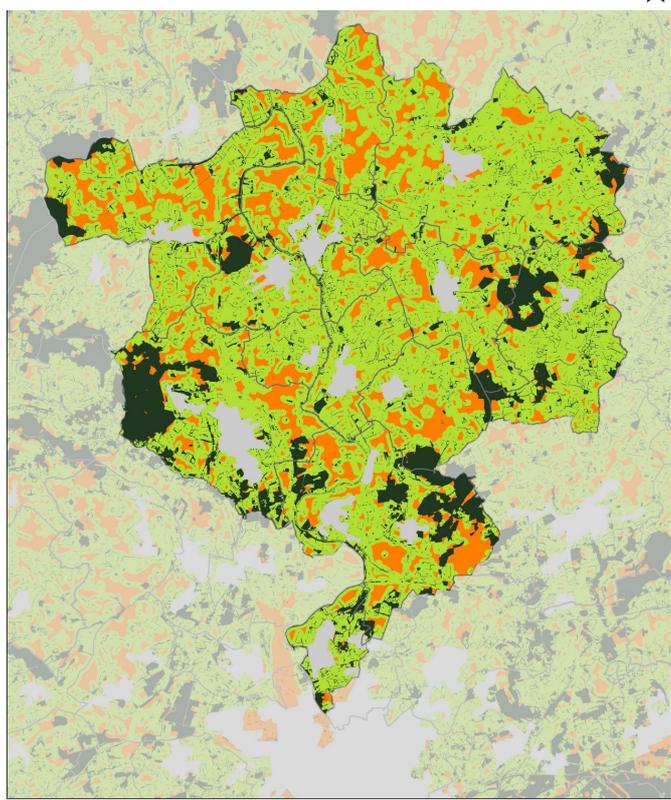
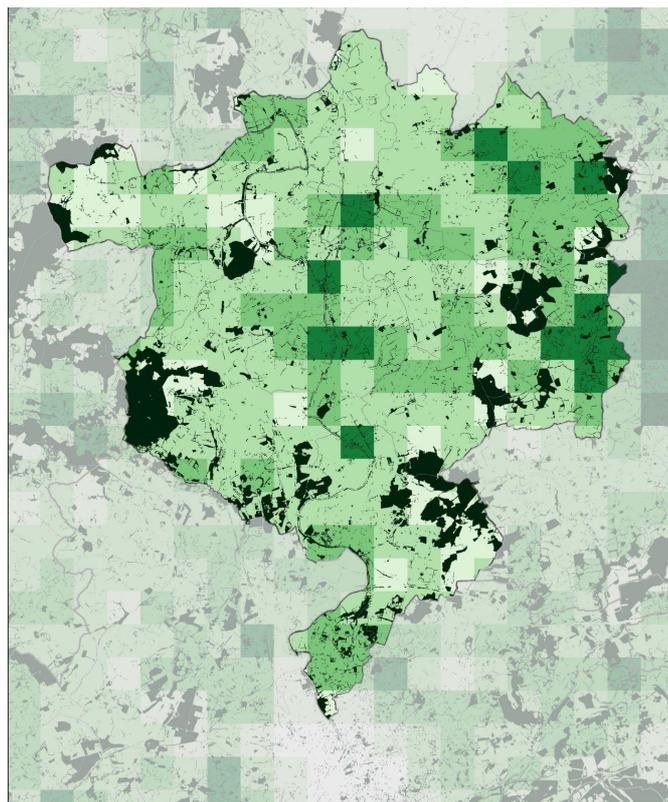
DU TERRITOIRE

Les haies

Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage

Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

pas de ml par hectare

Inférieur à 30 ml par hectare

de 30 à 60 ml par hectare

de 60 à 90 ml par hectare

de 90 à 120 ml par hectare

Supérieur à 120 ml par hectare

Connectivité des haies (100m)

Ouverture du bocage

Surface en eau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Avec ses 981,42 km de haies, la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe affiche une densité moyenne d'environ 58 mètres linéaires de haies par hectare.

C'est le long de la Sarthe ainsi que sur l'est du territoire que le maillage bocager est le plus dense. La commune de Ballon-Saint Mars comptabilise le plus grand linéaire de haies : 194,1 km soit environ 20 % du linéaire total de l'EPCI. Néanmoins, c'est la commune de Saint-Jean-d'Assé qui présente le nombre de mètres linéaires de haies par hectare le plus important avec 108,83 ml soit environ 50 mètres de plus que Ballon-Saint Mars.

De nombreuses zones d'ouverture du bocage sont présentes sur l'ouest et le centre du territoire.

L'ESSENTIEL

- 981,42 km de haies
- 57,73 mètres linéaires par hectare en moyenne

Linéaire de haies par commune

Classement par ordre d'importance

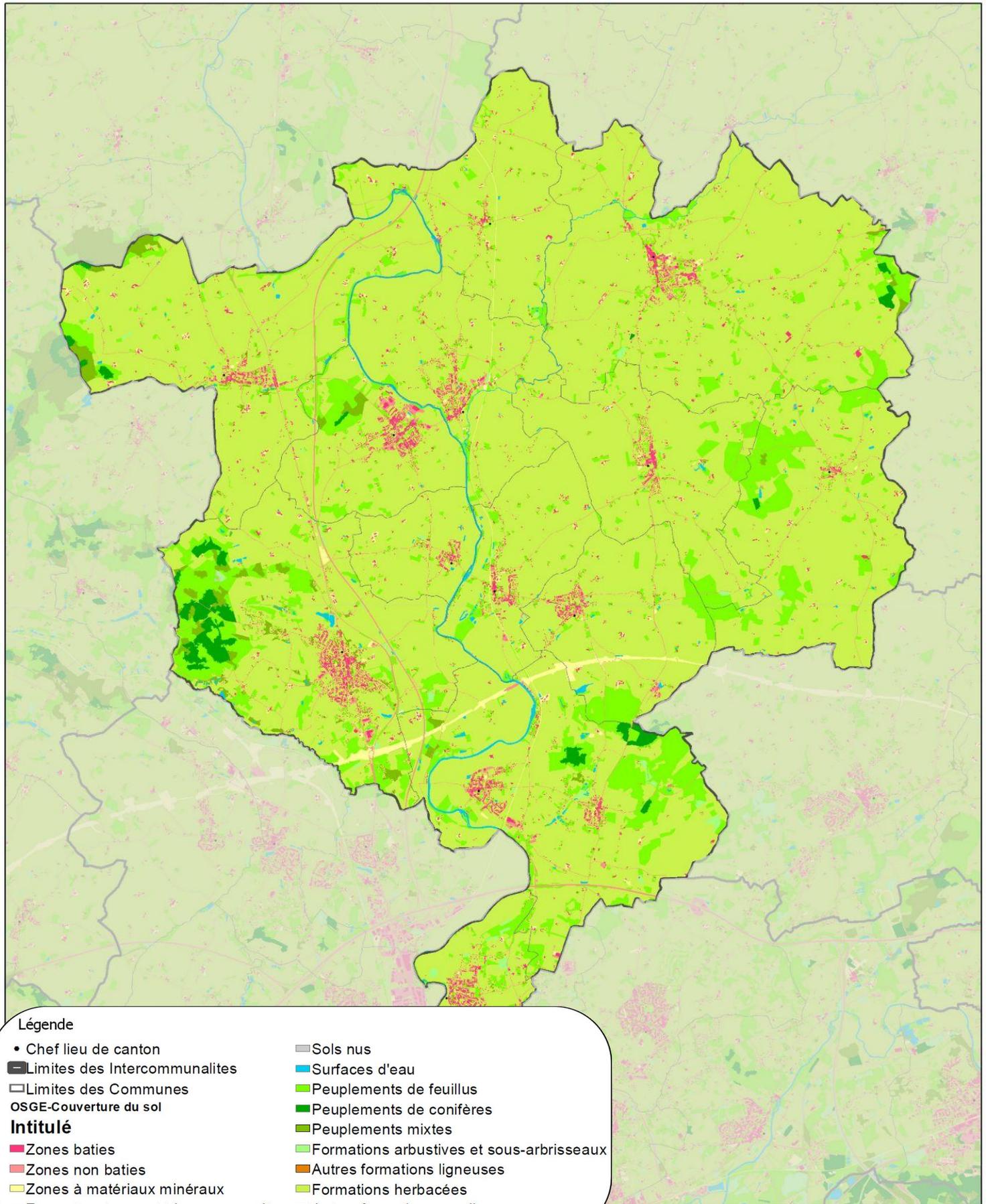
1 2 3

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %	Mètres linéaires de haies par hectare
Ballon-Saint Mars	194097	19,78	61,05
Courseboeufs	119276	12,15	70,79
Joué-l'Abbé	47696	4,86	45,57
La Bazoge	89500	9,12	38,96
La Guierche	57490	5,86	72,60
Montbizot	66323	6,76	58,18
Neuville-sur-Sarthe	90369	9,21	39,32
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	40629	4,14	78,01
Saint-Jean-d'Assé	93560	9,53	108,83
Saint-Pavace	33442	3,41	15,70
Souillé	28859	2,94	62,87
Souigné-sous-Ballon	63544	6,47	49,90
Teillé	56632	5,77	48,68
Total	981417	100	57,73

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans les documents d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires. Corine Land Cover permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha.

Le Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe présente deux principales nomenclatures d'occupation du sol :

- **Les terres arables hors périmètres d'irrigation** (48,64 % du territoire) ;
- **Les prairies** (27,21 % du territoire).

Le territoire de cette intercommunalité est dominé par l'agriculture. En effet, 84,69 % de sa surface est destinée à l'agriculture (prairies, surfaces essentiellement agricoles, systèmes culturaux et parcellaires complexes et terres arables).

L'ESSENTIEL

- **Territoire dominé par l'agriculture (84,69 %)**
- **48,64 % de terres arables**

Type d'occupation du sol

Classement par ordre d'importance



Type d'occupation	Surface (ha)	Ratio sur surface totale %
Equipements sportifs et de loisirs	24	0,13
Forêts de conifères	308	1,63
Forêts de feuillus	1143	6,07
Forêts mélangées	143	0,76
Prairies	5127	27,21
Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	38	0,2
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	288	1,53
Systèmes culturaux et parcellaire complexes	1377	7,31
Terres arables hors périmètres d'irrigation	9165	48,64
Tissu urbain discontinu	1156	6,14
Zones industrielles et commerciales	73	0,39

DU TERRITOIRE

Cultures

Légende

RPG parcelles graphiques

Libellé Culture

■ Blé

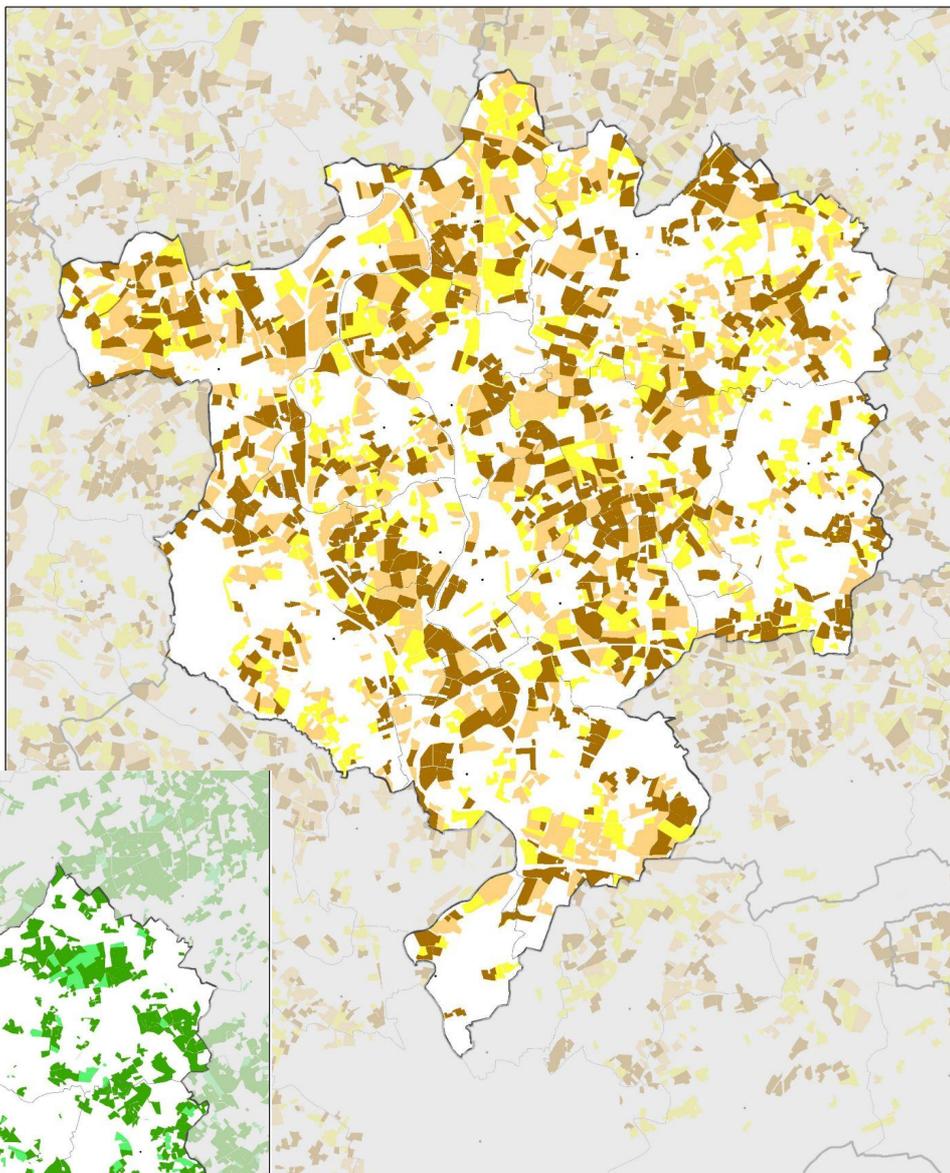
■ Maïs

■ Autres cultures

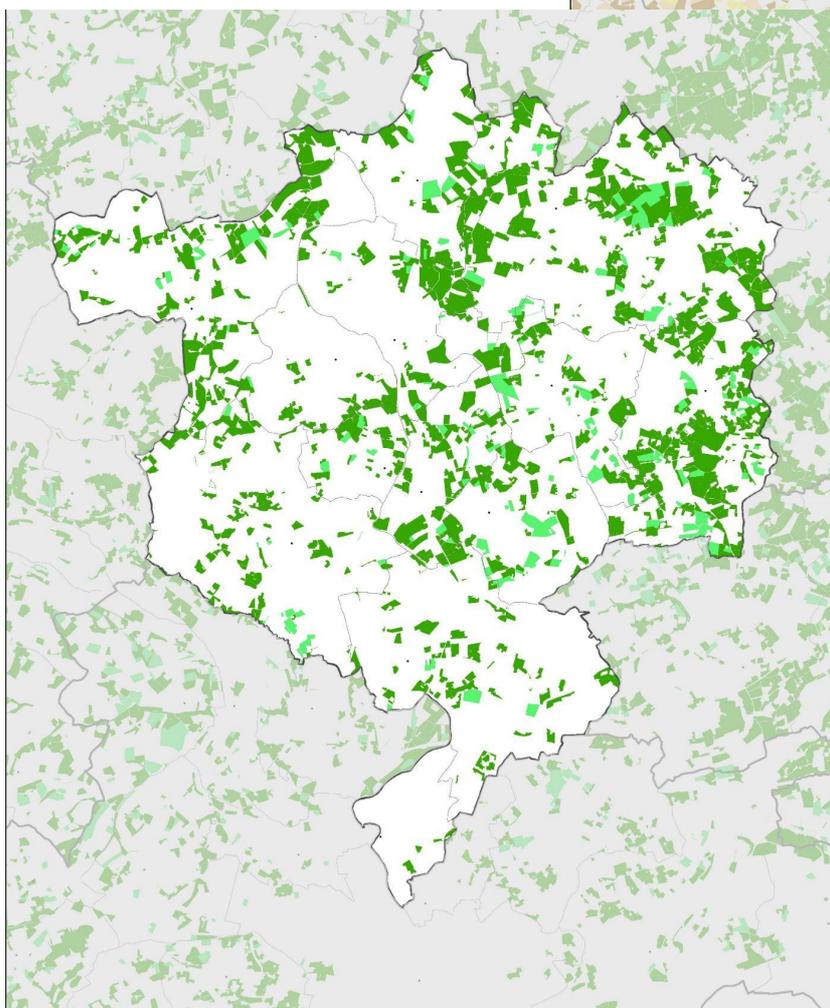
• Chef lieu de canton

▬ Limites des Intercommunalites

▬ Limites des Communes



0 1 300 2 600 3 900 5 200 m



0 1 300 2 600 3 900 5 200 m



Prairies

Légende

RPG parcelles graphiques

■ Prairies permanentes

■ Prairies temporaires

• Chef lieu de canton

▬ Limites des Communes

▬ Limites des Intercommunalites

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Sur la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe, 13 155 ha étaient destinés à l'usage agricole en 2010, soit 70 % du territoire. En 2019, ce sont 12 201 ha qui sont déclarés à la PAC, soit 64 % de l'EPCI.

Avec près de 8 202 ha, ce sont les cultures qui prédominent le paysage agricole. Elles représentent 67 % de l'assolement déclaré en 2019. Le maïs et le blé sont les cultures principales et sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Les prairies permanentes sont réparties majoritairement sur le nord-est de l'EPCI. Elles représentent 28 % de la SAU. Leur répartition se calque bien avec la densité bocagère présente sur cette partie du territoire.

L'ESSENTIEL

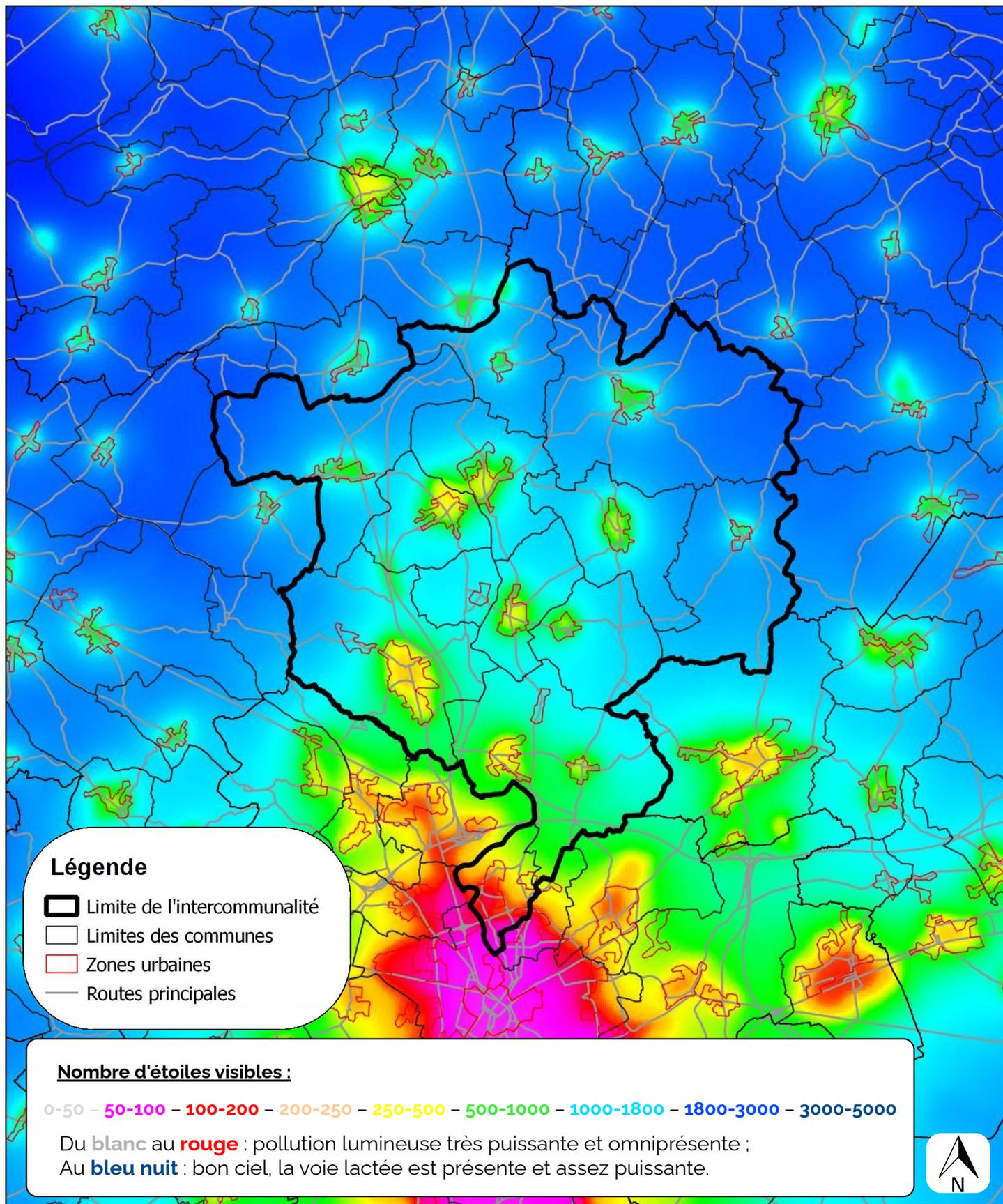
- 64 % du territoire déclaré à l'usage agricole
- 67 % de cultures
- 28 % de prairies permanentes

Exploitation du sol

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Assolement	Surface (ha)	Ratio surface assolement %
Maïs	3282,35	26,77
Blé	3176,02	25,90
Colza	826,36	6,74
Orge	369,76	3,02
Tournesol	64,7	0,53
Autres terres arables	483,25	3,94
Cultures pérennes	8,64	0,07
Prairies temporaires	342,01	2,79
Prairies permanentes	3474,96	28,34
Jachères	64,08	0,52
Boisements	7,75	0,06
Bordures (bande tampon, bordure de champs)	61,04	0,50
Surface temporairement non exploitée	40,96	0,33
Total	12201,88	

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est la compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aides de la politique agricole commune (PAC).



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Notre société est confrontée à la pollution lumineuse liée à une forte émission d'éclairage artificiel qui engendre une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants.

Ce phénomène lié aux zones urbanisées touche la ville comme la campagne, avec une augmentation de la surface concernée par cette pollution. La pollution lumineuse a ainsi un fort impact sur la faune nocturne et diurne ainsi que sur la flore (réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations) et sur la santé humaine (perturbation de notre rythme circadien – alternance jour/nuit).

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour cela, différentes solutions se développent sur les types d'éclairage mais également leur distribution spatiale et temporelle (diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvement, horloge solaire), extinctions totales (lors du « cœur de nuit » et en fonction des saisons), mise en place de « trames noires », etc.

À l'échelle de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, les zones de pollution lumineuse correspondent aux zones urbaines. Le rayonnement de pollution lumineuse de l'agglomération mancelle a une incidence sur le territoire de l'intercommunalité.

La cartographie ci-contre met en évidence deux points de pollution lumineuse hors zones urbaines :

- Le long de l'A28 aux limites communales de La Bazoge et Sainte-Jamme-sur-Sarthe. Cette pollution lumineuse peut émaner des entreprises présentes sur ce secteur.
- À l'extrémité nord de l'EPCI, sur la commune de Teillé.

Ces zones de pollution lumineuse, toutes deux hors périmètres urbains, peuvent avoir des impacts importants sur la faune et la flore.

Cependant, il est à noter que certaines zones urbaines n'émettent pas ou très peu de pollution lumineuse. C'est le cas notamment du lotissement à l'ouest de la Bazoge, des communes de Souillé et de Neuville-sur-Sarthe (à Montreuil, en bord de Sarthe).

Réglementation sur les éclairages nocturnes

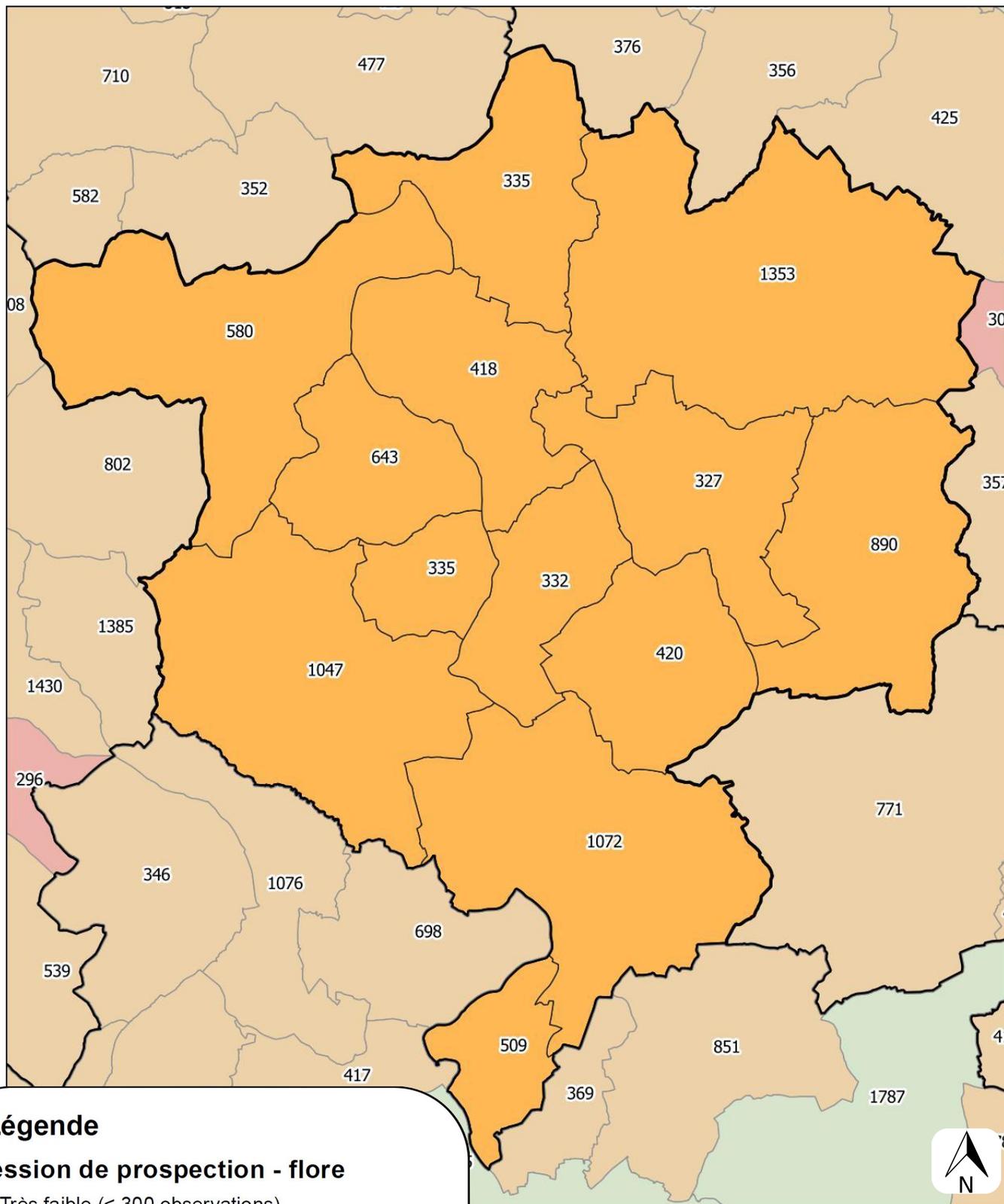
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

La flore :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)

0 2.6 5.2 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Source des données biodiversité (Faune / Flore)

Les données utilisées sont issues du portail Biodiv/Pays de la Loire et ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv/Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité : l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Pour refléter cette pression d'inventaire, nous avons associé le nombre d'espèces observées par commune au niveau de connaissance estimé pour la flore.

Les données présentées sur les deux cartes et le tableau ci-dessous reflètent le nombre d'espèces et le nombre d'observations par commune pour les plantes à fleurs et les conifères. Les éléments sur les végétaux dits "inférieurs" (fougères, mousses, lichens, etc.) ne sont pas pris en compte dans ces données cartographiques, mais seront présentés succinctement dans les pages suivantes.

Il existe une disparité entre les communes qui n'ont pas été couvertes de la même façon par les inventaires depuis 2000.

Les communes de Ballon-Saint Mars et Neuville-sur-Sarthe présentent le meilleur niveau de connaissance de la flore du territoire. En effet, elles concentrent le plus grand nombre d'observations, ainsi qu'une richesse spécifique plus importante. La richesse spécifique désigne le nombre d'espèces présentes dans un milieu donné. La Guierche et Souigné-sous-Ballon sont les communes les moins prospectées du territoire.

Globalement, le niveau de connaissance de la flore sur le territoire est faible, voire très faible. Cela peut être expliqué par le fait qu'il n'y a pas de site Natura 2000 et très peu de ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) sur l'emprise de la Communauté de communes.

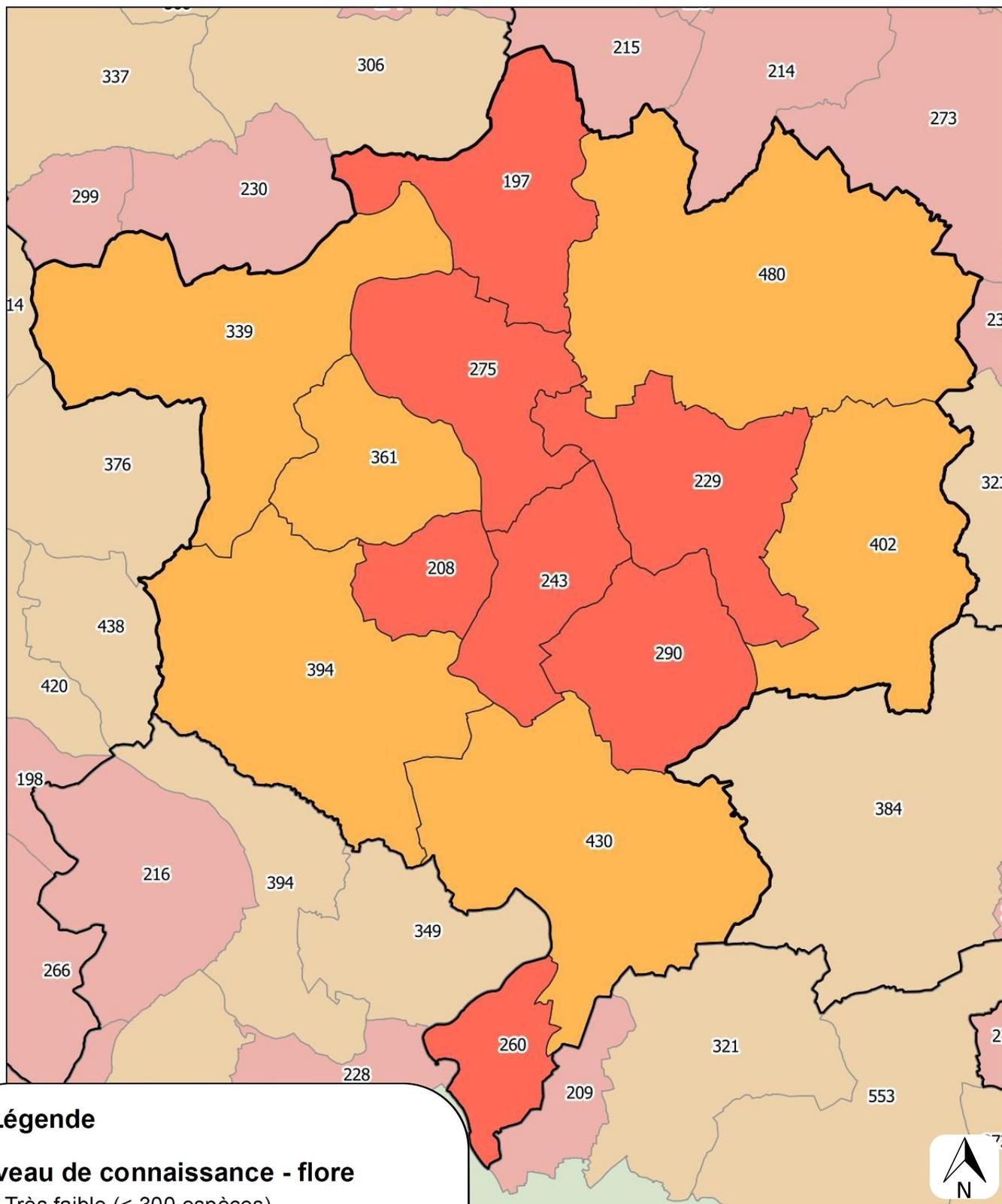
Classement par ordre d'importance : 1 ■ 2 ■ 3 ■

Communes	Superficie (km ²)	Nb espèces flore	Nb observations
Ballon-Saint Mars	31,8	480	1 353
Courseboeufs	16,9	402	890
Joué-l'Abbé	10,5	290	420
La Bazoge	22,8	394	1 047
La Guierche	7,9	243	332
Montbizot	11,4	275	418
Neuville-sur-Sarthe	22,9	430	1 072
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	8,6	361	643
Saint-Jean-d'Assé	21,3	339	580
Saint-Pavace	5,2	260	509
Souillé	4,6	208	335
Souigné-sous-Ballon	12,8	229	327
Teillé	11,6	197	335
Intercommunalité	188,4	811	8 261

biodiversité

DU TERRITOIRE

La flore :
nombre d'espèces



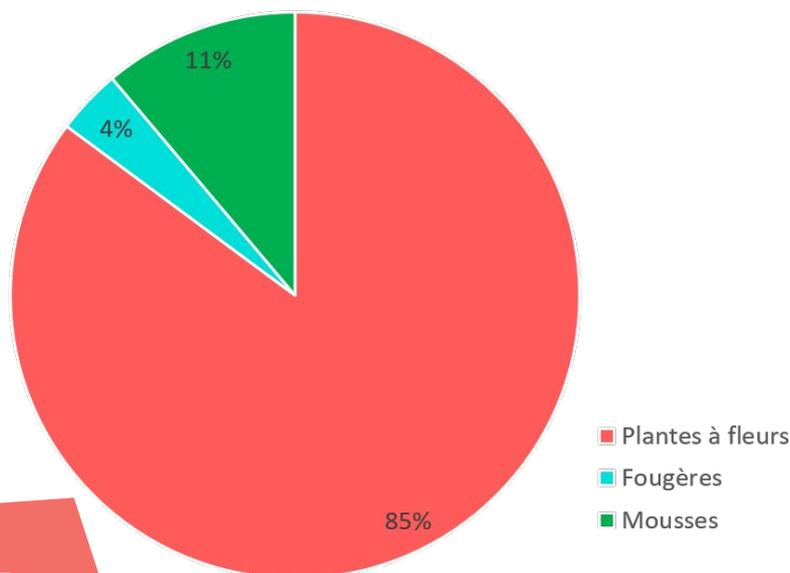
Plantes patrimoniales

Cette catégorie comprend les plantes menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes patrimoniales sont soit inscrites sur la Directive européenne « Habitats », sur les Listes rouges mondiale, européenne, nationale et régionale de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), soit appartenant aux listes d'espèces protégées en région ou en France ou encore décrites dans l'inventaire ZNIEFF Pays de la Loire. Il est important de préciser que certaines informations sur les statuts de protection et classements sur Listes rouges ne sont pas renseignées dans la base de données utilisée. Sur le nombre total d'espèces où ces données sont disponibles, 4 % des espèces sont considérées comme étant patrimoniales.

23 espèces de plantes à fleurs, 1 espèce de fougères et 3 espèces de mousses patrimoniales ont été observées depuis 2000. Parmi celles-ci, 14 sont considérées comme vulnérables ou quasi-menacées à l'échelle régionale. 3 espèces sont protégées au moins au niveau national, régional ou départemental.

Le territoire de la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe est situé dans le Bassin Parisien, dans un secteur majoritairement argileux et calcaire. Le territoire est notamment traversé par la vallée alluviale de la Sarthe présentant une grande diversité de milieux humides ou plus secs dans certains secteurs, comme le Coteau des Buttes situé à Ballon-Saint Mars. Il s'agit d'un coteau présentant une flore d'affinité calcicole avec notamment la présence d'une espèce protégée dans les Pays de la Loire : le Pigamon mineur (*Thalictrum minus*). Il existe également deux zones de versants boisés sur les communes de Neuville-sur-Sarthe et Saint-Jean-d'Assé. Ils sont caractérisés par la présence de suintements, ruisselets et zones de résurgence. Ces secteurs, riches en fougères, accueillent plusieurs plantes patrimoniales.

Répartition des espèces patrimoniales en fonction des groupes taxonomiques



L'ESSENTIEL

- 811 espèces de plantes à fleurs et conifères réparties sur le territoire
- 148 espèces de végétaux inférieurs (fougères, mousses, lichens, algues)

Zoom espèces

Localisé à Ballon-Saint Mars, le Pigamon mineur (*Thalictrum minus*) est une plante qui pousse préférentiellement sur pelouses, coteaux, rocailles, bois secs, lisières et clairières forestières, surtout sur substrat calcaire. Classée "vulnérable" en Pays de la Loire, cette espèce est menacée par la fermeture et la dégradation des milieux, la surfréquentation et l'intensification des pratiques sylvicoles.

Le Cératophylle submergé (*Ceratophyllum submersum*) est une plante aquatique rare et disséminée dans une grande partie de la France, qui affectionne les eaux stagnantes, mais aussi parfois les rivières et les bras morts à courant faible. Protégée en région Pays de la Loire et menacée en premier lieu par le comblement et le drainage des milieux aquatiques, cette espèce semble être en forte régression. Le Cératophylle submergé est présent sur Ballon-Saint Mars et Neuville-sur-Sarthe.

Le Coquelicot argémone ou Pavot argémone (*Papaver argemone*) est une plante typique des champs, jachères et lieux incultes. Considérée comme "quasi-menacée" en Pays de la Loire, l'espèce semble être menacée par l'agriculture intensive, l'eutrophisation, la perte d'habitat (abandon ou urbanisation des friches ferroviaires) et la diminution progressive du nombre de populations. Sur le territoire, le Coquelicot argémone subsiste à Neuville-sur-Sarthe.

Le Potamot à feuilles perfoliées (*Potamogeton perfoliatus*) est une plante aquatique se développant essentiellement dans les cours d'eau et étangs. C'est une plante généralement rare, que l'on rencontre surtout dans le nord et l'ouest de la France. Cette espèce, que l'on retrouve sur Neuville-sur-Sarthe, semble être victime de l'eutrophisation des eaux. L'espèce est classée "quasi-menacée" en Pays de la Loire.

Aussi appelé Clochette d'hiver, le Perce-neige (*Galanthus nivalis*) est une plante vivace à bulbe que l'on rencontre plutôt dans les haies, les bois humides et peut être parfois introduite dans les parcs péri-urbains. Espèce de demi-ombre sur sol riche, profond et neutre, ses populations sont peu nombreuses et souvent en déclin. Sensible aux modifications du milieu, et surtout au drainage des parcelles forestières, l'espèce est essentiellement menacée par l'arrachage excessif des promeneurs ou des amateurs de plantes bulbeuses. Sur le territoire, il est possible de l'observer sur Joué-l'Abbé, Sainte-Jamme-sur-Sarthe et Ballon-Saint Mars.



Pigamon mineur
(*Thalictrum minus*)



Coquelicot argémone (*Papaver argemone*)
© Yoan Martin / INPN



Perce-neige
(*Galanthus nivalis*)

Flore invasive

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

6 espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Datura officinal (*Datura stramonium*)
- Élodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



Renouée du Japon



Datura officinal



Robinier faux-acacia

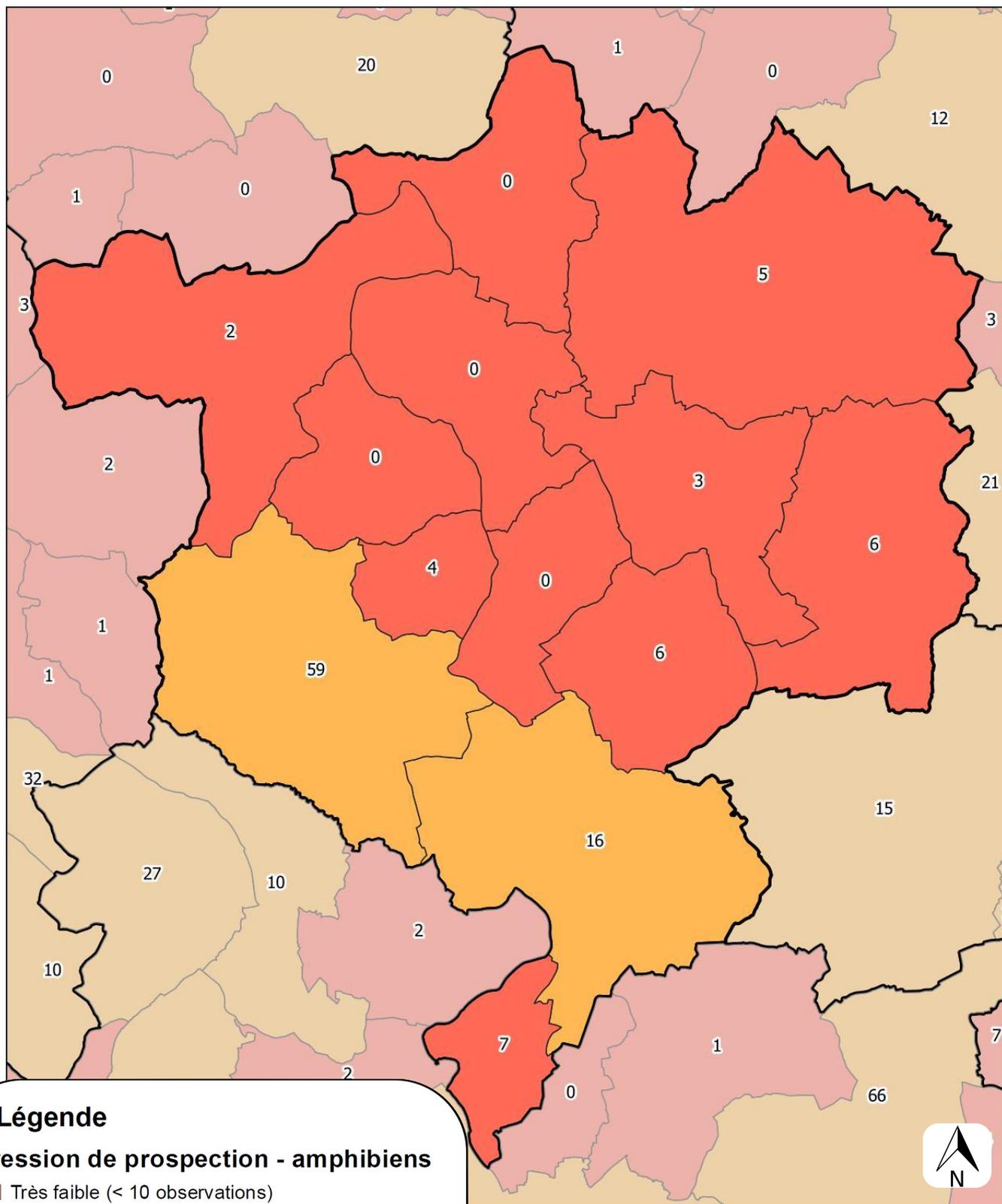
Le Robinier faux-acacia, la Renouée du Japon et le Datura officinal sont les espèces invasives les plus représentées sur le territoire. Arbre originaire d'Amérique du Nord, le Robinier faux-acacia se retrouve dans 9 des 13 communes du territoire. Ses fruits se disséminent facilement par le vent et l'eau et les graines gardent longtemps leur pouvoir germinatif. La Renouée du Japon, plante herbacée pouvant atteindre 3 mètres de haut, est représentée dans 4 communes du territoire. Elle affectionne les zones alluviales et les rives des cours d'eau où l'humidité et la richesse nutritive du substrat lui permettent d'avoir une croissance optimale. Le Datura officinal, présent dans 3 communes, est une adventice que l'on retrouve surtout dans les champs cultivés, mais peut aussi se développer sur les berges de rivière. Cette espèce concurrence les cultures estivales et maraîchères.

Une espèce exotique envahissante est une espèce (animale ou végétale) exotique (allochtone) dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite) sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ce type d'espèce est qu'elle accapare une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme une menace pour la biodiversité.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - amphibiens

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

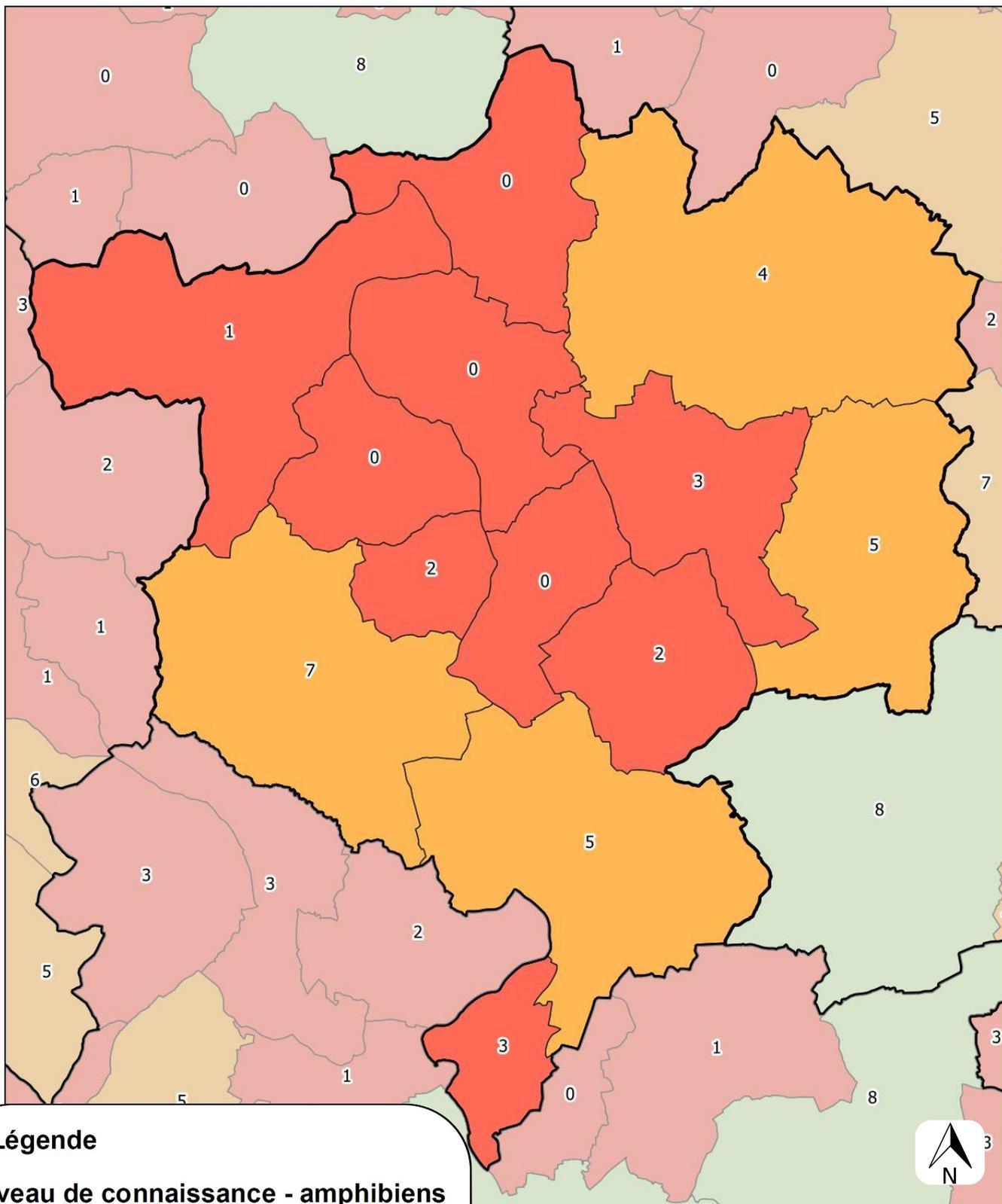
0 2.6 5.2 kr



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - amphibiens

- Très faible (< 3 espèces)
- Faible (4 à 7 espèces)
- Moyen (8 à 10 espèces)
- Bon (> 10 espèces)

0 2.6 5.2 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Le niveau de connaissance sur les amphibiens est estimé faible à très faible sur la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe. Seules 9 communes sur les 13 de l'EPCI font état d'observations d'amphibiens. C'est sur Neuville-sur-Sarthe et La Bazoge que la pression de prospection est la plus forte. Sur les 11 autres communes, elle ne dépasse pas les 7 observations, la qualifiant ainsi de "très faible".

On peut noter que les pressions de prospection sur les communes de Ballon-Saint Mars et Courceboeufs sont nettement inférieures à celles de La Bazoge et Neuville-sur-Sarthe, mais le niveau de connaissance est globalement similaire (4 espèces sur Ballon-Saint Mars, 5 sur Neuville-sur-Sarthe et Courceboeufs et 7 sur La Bazoge).

Ainsi, ce sont 10 espèces d'amphibiens qui ont été identifiées sur le territoire de la Communauté de communes (soit 45 % du cortège régional). Malgré une faible pression de prospection, le cortège d'espèces d'amphibiens présent sur le territoire met en lumière la mosaïque d'habitats présents sur la Communauté de communes.

Parmi ces 10 espèces, 5 sont classées "en préoccupation mineure" (LC) selon la Liste rouge des amphibiens des Pays de la Loire. Les cinq autres présentent des statuts de conservation défavorables. Ainsi, l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), la Grenouille verte (*Pelophylax esculentus*), le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) sont classés "quasi-menacés" (NT) et le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), identifié sur deux communes (Ballon-Saint Mars et Neuville-sur-Sarthe), classé "en danger d'extinction" (EN).

En phase aquatique, le Triton ponctué fréquente les milieux d'eau stagnante et ensoleillés. On le retrouve aux abords des étangs, des mares bocagères, des fossés et autres plans d'eau peu profonds où la végétation aquatique y est dense. En phase terrestre, il se cache sous des souches, bois morts et pierres. L'urbanisation, l'arasement du bocage et le drainage sont autant de menaces qui pèsent sur l'espèce. Les populations présentes en Pays de la Loire se trouvent donc fragmentées et la disparition d'une mare ou d'un fossé peut éliminer une population isolée. Pour ces raisons, il fait l'objet d'une priorité de conservation à l'échelle de la région.

L'Alyte accoucheur est un crapaud assez particulier. En effet, en période de reproduction, le mâle peut être observé en train de transporter des œufs sur ses pattes arrières. Espèce thermophile, il affectionne les habitats qui offrent des matériaux meubles ou des anfractuosités lui permettant de s'y dissimuler. Il est ainsi régulièrement observé en zone urbaine, dans les anciens lavoirs ou dans les jardins aux abords de vieux murs de pierres non jointés, ou sur des sites artificialisés tels que les carrières. Il occupe aussi des milieux plus naturels (forêts, bocages). Si la disparition et la fragmentation de ses habitats constituent l'une des causes de sa raréfaction, l'Alyte subit les conséquences de sa proximité avec l'Homme. L'artificialisation et l'intensification entraînent sa disparition dans les milieux urbains.

L'ESSENTIEL

- **Prospections hétérogènes sur le territoire**
- **10 espèces – 108 observations**

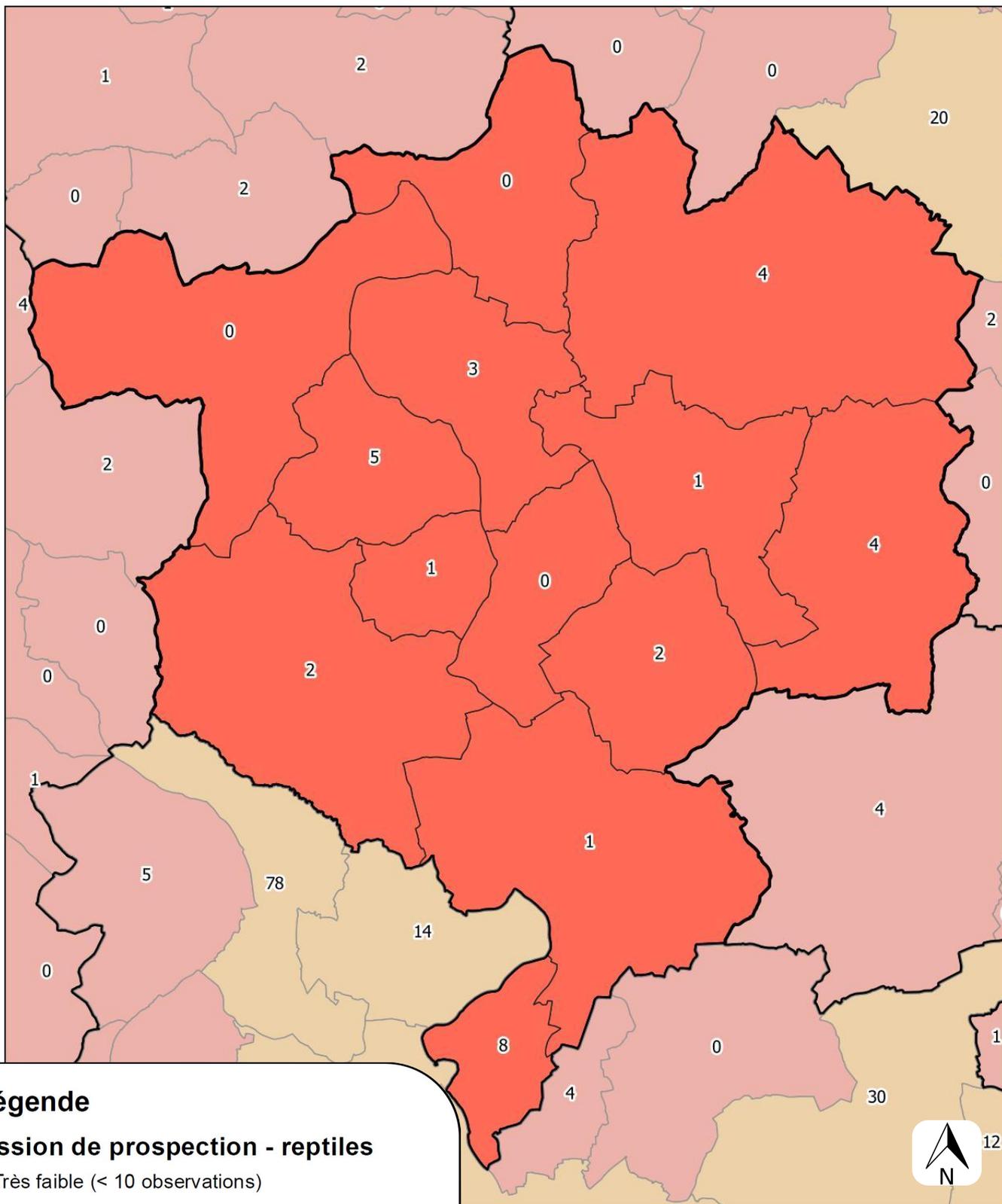


Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)

biodiversité

DU TERRITOIRE

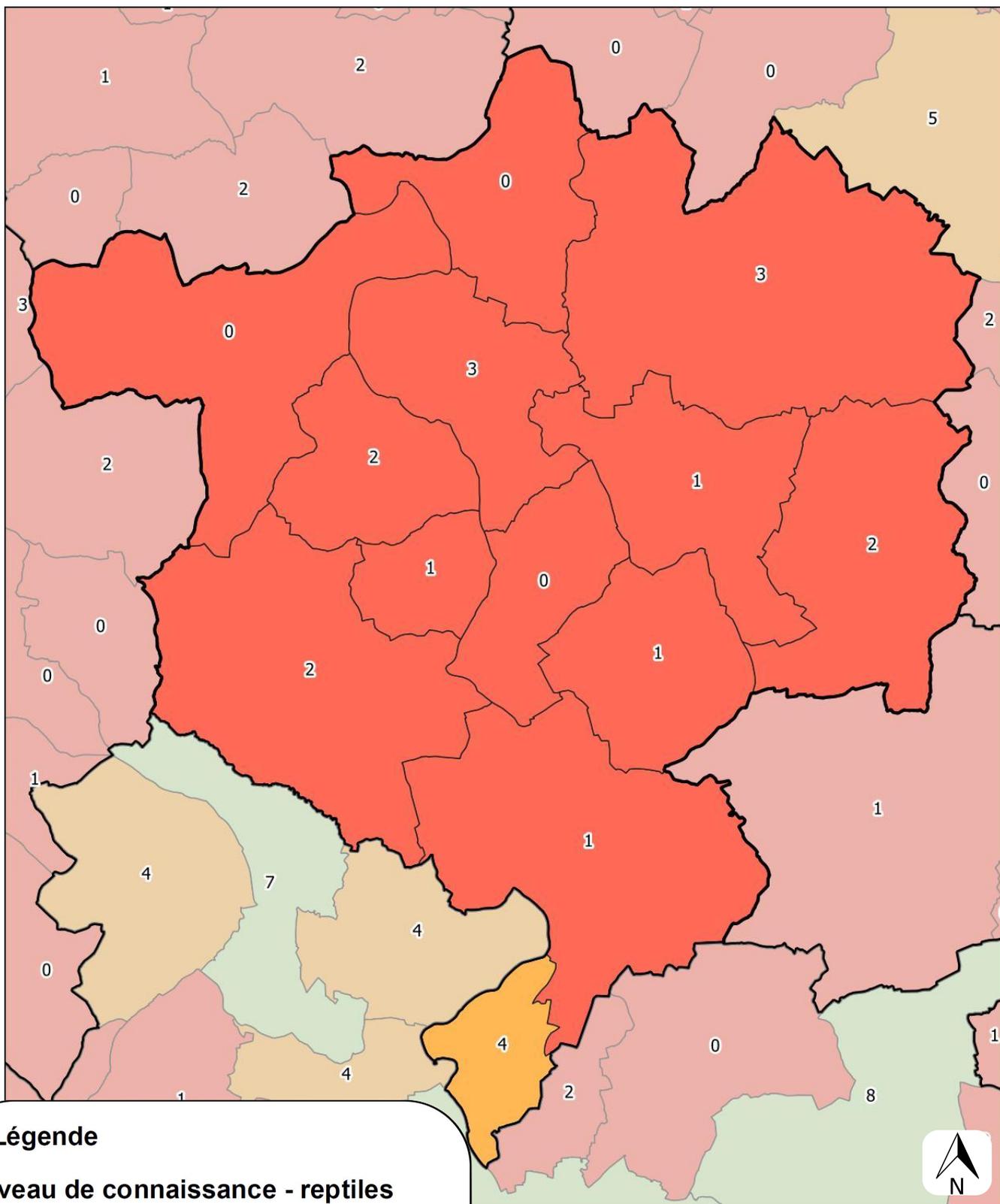
Les reptiles :
nombre d'observations



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

La pression de prospection et le niveau de connaissance sur les reptiles sont considérés comme très faibles. Certaines communes ne recensent aucune observation. Celles qui regroupent le plus d'observations sont Saint-Pavace, Saint-Jamme-sur-Sarthe, Ballon-Saint-Mars et Courceboeufs. La pression de prospection et le niveau de connaissance étant intrinsèquement liés, ce dernier est donc qualifié de faible à très faible sur l'ensemble du territoire.

6 espèces sont identifiées sur le territoire, soit 38 % du cortège régional. Quatre des 6 espèces présentes sont classées "en préoccupation mineure" (LC) sur la Liste rouge des reptiles des Pays de Loire. Une est classée "quasi-menacée" (NT). Il s'agit de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) autrefois appelée Couleuvre à collier. Enfin, la sixième espèce présente sur le territoire est la Trachémyde écrite (*Trachemys scripta*), plus connue sous le nom de Tortue de Floride. Cette espèce est allochtone (espèce non autochtone, qui provient d'un endroit différent, souvent importée ou introduite accidentellement).

La Couleuvre helvétique est une espèce terrestre et semi-aquatique que l'on retrouve plus particulièrement dans les milieux humides. Cela s'explique par son régime alimentaire essentiellement composé d'amphibiens. Il est alors possible de retrouver l'espèce sur des milieux plus secs à la condition que ses proies soient disponibles dans un rayon proche. Les disparitions progressives du bocage et des zones humides ont entraîné une régression de ses populations en Pays de la Loire ces dernières années. Elle a été identifiée sur trois des treize communes de l'EPCI.

Le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), autrefois appelé Lézard vert, est une espèce commune que l'on retrouve sur une grande majorité des Pays de la Loire. Cette espèce thermophile affectionne tout particulièrement les lisières ensoleillées. Il est notamment retrouvé dans des friches, des landes, sur des talus, en lisière forestière Bien que commun et classé « en préoccupation mineure » (LC) sur la Liste rouge, ses effectifs sont en baisse. L'entretien des haies à l'épareuse lui porte préjudice en dégradant son habitat. De plus, la fermeture des milieux par la végétation ligneuse, notamment dans les landes et les friches, diminue drastiquement les zones qui lui sont favorables.

L'ESSENTIEL

- Connaissance très faible sur le territoire
- 6 espèces – 31 observations



Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*)

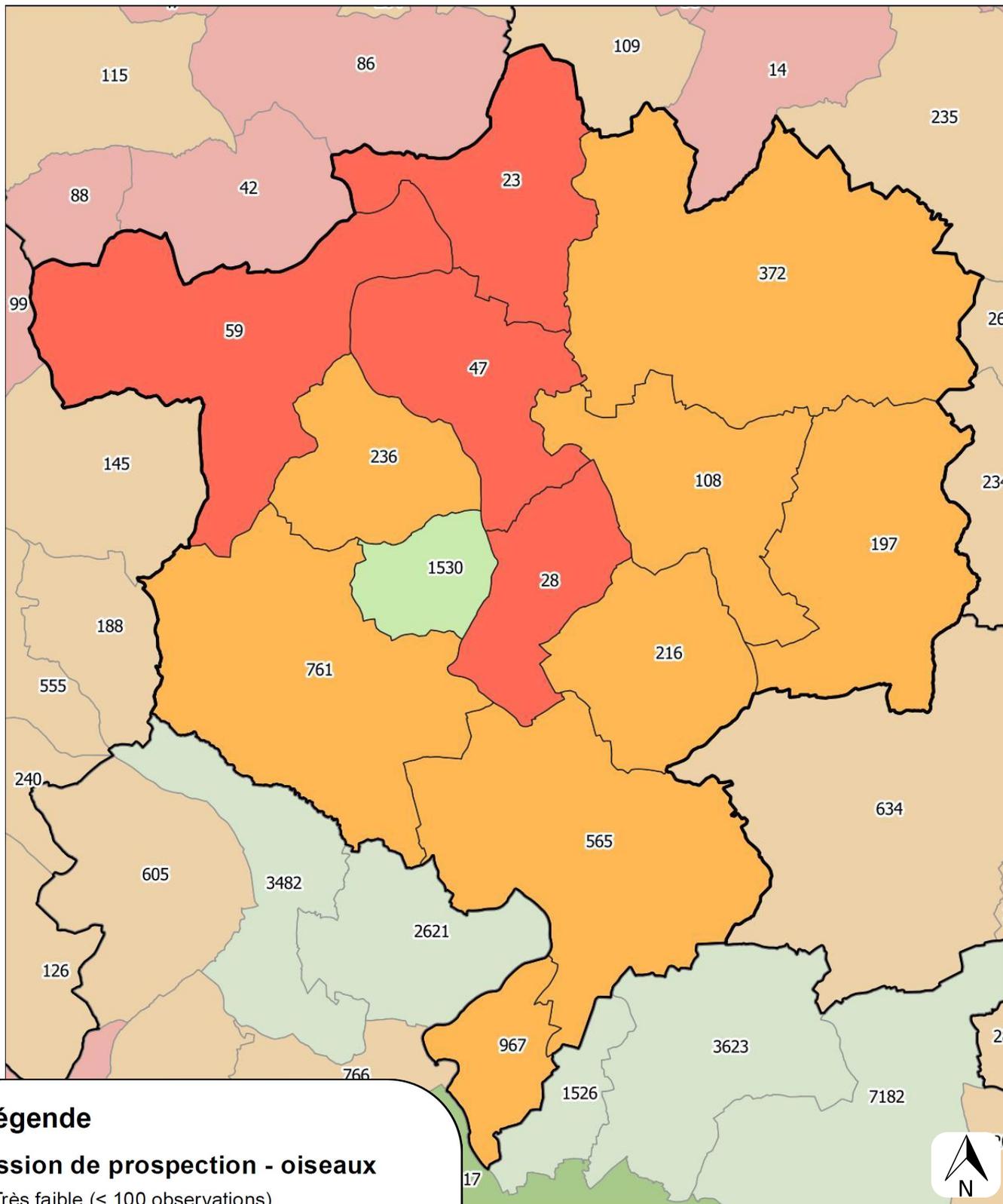


Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*)

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'observations



Légende

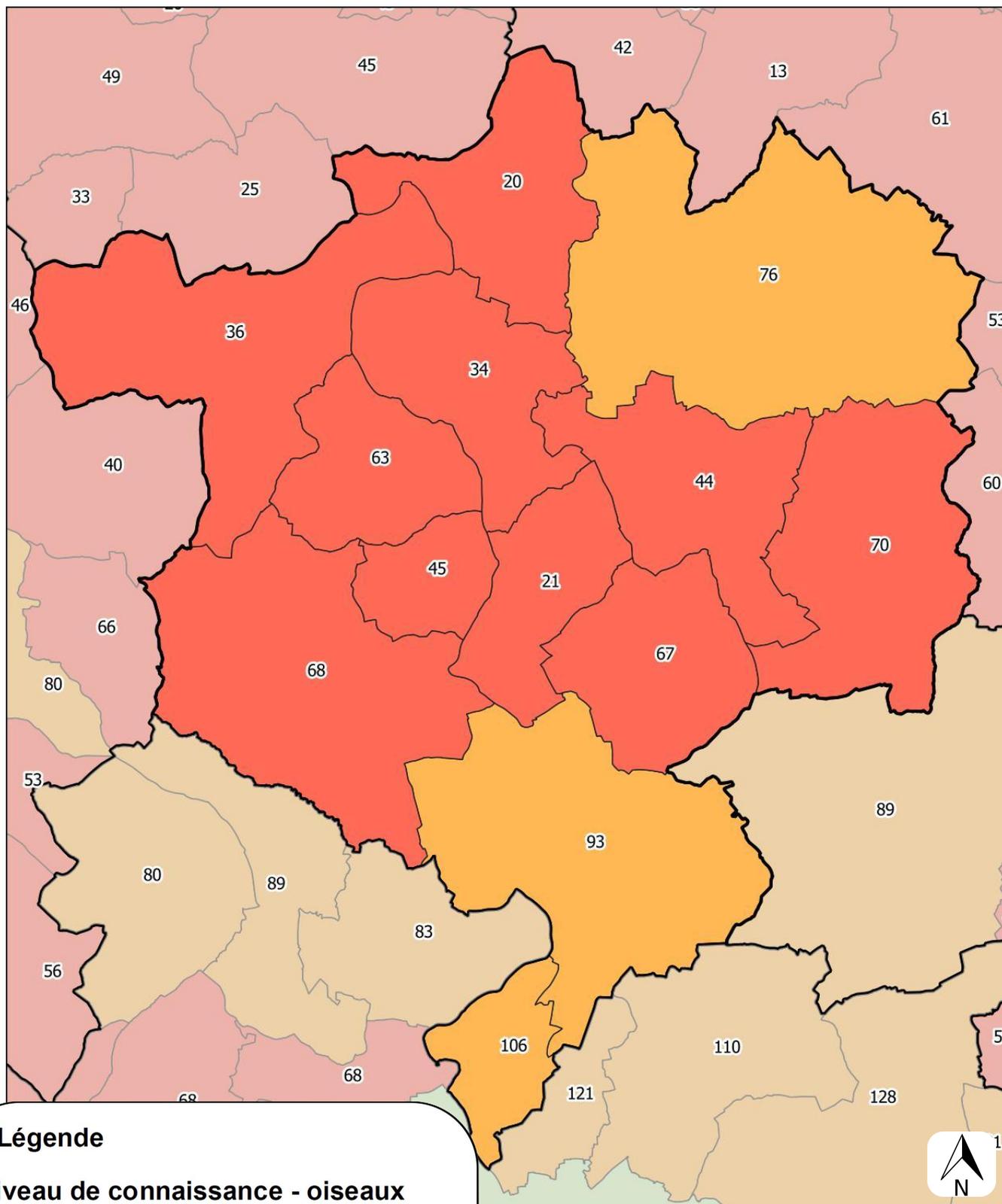
Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

L'effort de prospection est hétérogène et globalement faible sur l'ensemble du territoire, à l'échelle intercommunale. Seule la commune de Souillé dispose de plus de 1 000 observations renseignées. 4 communes ont une pression d'observation très faible avec moins de 50 observations référencées : Saint-Jean-d'Assé, Teillé, Montbizot et La Guierche. Le niveau de connaissance est aussi très faible (au mieux faible), avec moins de 75 espèces recensées pour la plupart des communes (hormis pour Ballon-Saint Mars et Neuville-sur-Sarthe).

151 espèces différentes d'oiseaux ont été observées sur l'ensemble de la Communauté de communes, qu'elles soient nicheuses, en activité migratoire ou en hivernage. Ceci est peu au regard de la diversité des habitats existants. C'est une conséquence de la faible pression d'observation et de la faible accessibilité de certains milieux. Les données renseignées sont pour beaucoup le fruit d'observations opportunistes le long des voies routières D338 (reliant Le Mans à Alençon) et l'A28. La commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe a par ailleurs bénéficié d'un inventaire communal contribuant à une meilleure connaissance. Les habitats bocagers existants à Ballon-Saint Mars, Courceboeufs, La Guierche sont également susceptibles d'abriter une diversité d'espèces conséquente, mais ces secteurs sont malheureusement trop peu prospectés. Par ailleurs, les données collectées au sein des massifs boisés sont particulièrement faibles (nombre de ces boisements n'étant pas accessibles aux observateurs car privatifs). Concernant les milieux aquatiques, l'Orne Saosnoise et ses affluents, qui traversent du nord au sud l'EPCI, constituent également un corridor écologique et un axe de déplacement pour de nombreuses espèces. Néanmoins, seule la commune de Neuville-sur-Sarthe dispose d'une pression d'observation localement notable aux abords de la rivière, ainsi que la commune de La Bazoge sur son plan d'eau communal. Les connaissances sont faibles sur le reste du bassin hydrographique. Il est vrai que la Communauté de communes possède peu de surfaces en eau propices à l'accueil d'une quantité importante d'anatidés et de laridés.

Concernant les espèces nicheuses patrimoniales menacées, ce sont, malgré tout, les habitats forestiers qui en accueillent le plus, en période de nidification, sur le territoire. Elles nichent au sein ou en lisière de ces boisements. Parmi ces espèces présentant un enjeu patrimonial fort, on retrouve le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*). L'espèce est considérée comme vulnérable en Pays de la Loire et quasi-menacée en France. Elle est connue pour nicher préférentiellement dans les massifs boisés humides, ainsi que dans les jeunes peuplements de feuillus comme de résineux. Au sein de l'EPCI, cette espèce en déclin, menacée par le réchauffement climatique, fut mentionnée à Saint-Pavace et à Sainte-Jamme-sur-Sarthe. Plusieurs espèces bocagères remarquables sont aussi indiquées nicheuses au sein de l'EPCI, comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) sur la commune de Ballon-Saint Mars et de Sainte-Jamme-sur-Sarthe. Cette espèce d'intérêt communautaire recherche les buissons d'épineux, la présence d'insectes et des prairies permanentes pour nidifier. Considérée comme quasi-menacée en France, les principales menaces qui pèsent sur la Pie-grièche écorcheur concernent en premier lieu son habitat : l'abandon de l'élevage au profit des plaines céréalières, la diminution de ses ressources alimentaires (utilisation de biocides), la déprise agricole et l'arasement des haies.

L'ESSENTIEL

- 151 espèces - 5 109 données
- Niveau de connaissance très faible

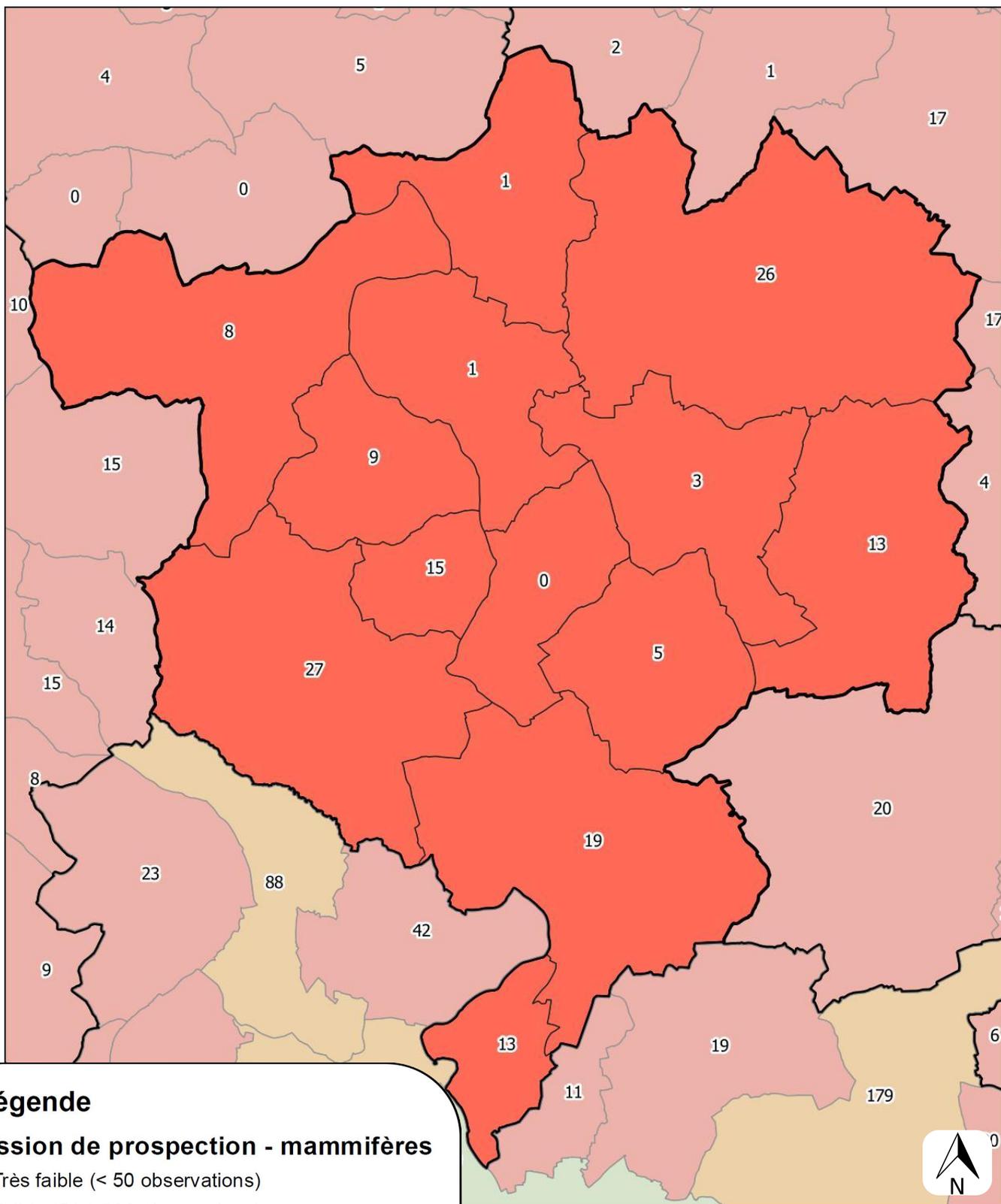


Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

biodiversité

Les mammifères :
nombre d'observations

DU TERRITOIRE



Légende

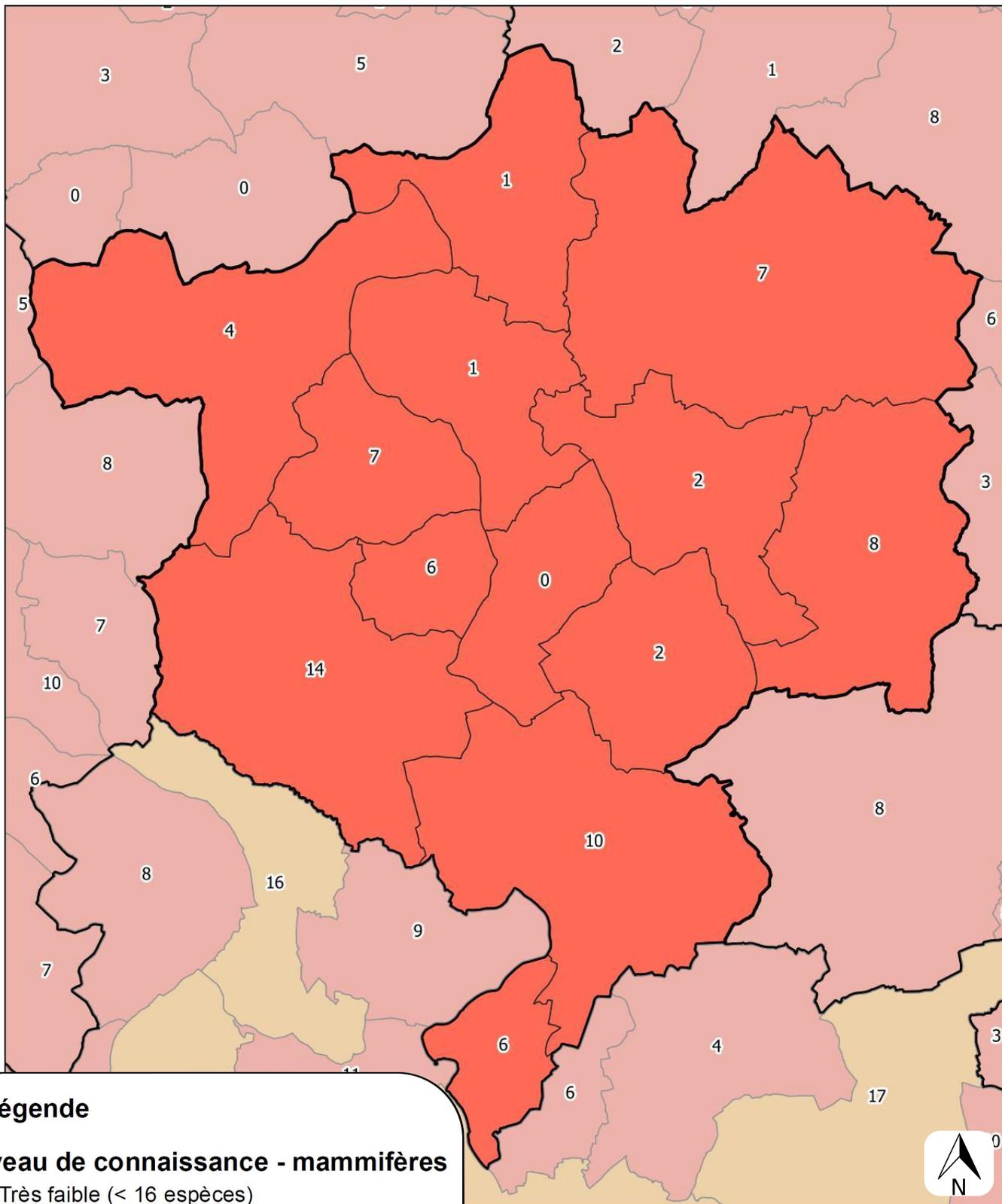
Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 16 espèces)
- Faible (17 à 30 espèces)
- Moyen (31 à 45 espèces)
- Bon (> 45 espèces)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Le niveau de connaissance est très faible à l'échelle de la Communauté de communes. Seules les communes de La Bazoge et Ballon-Saint Mars disposent d'une pression de prospection légèrement plus élevée, avec respectivement 27 et 26 observations. Néanmoins, cet effort de prospection est tout de même qualifié de très faible.

Au total, 22 espèces de mammifères sont recensées sur la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe (31 % du cortège régional). Deux facteurs peuvent expliquer ces connaissances lacunaires. D'une part, la pression de prospection est très faible sur le territoire. D'autre part, certains groupes sont sous-inventoriés, voire pas inventoriés du tout. C'est le cas des micromammifères (campagnols, mulots, musaraignes ...) et des chiroptères (chauves-souris) qui demandent des compétences ou du matériel spécifique pour leur détermination.

Sur ces 22 espèces, 12 sont classées en "préoccupation mineure" (LC) sur la Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et deux sont "quasi-menacées" (NT). Cinq présentent un statut de conservation défavorable. Le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), le Putois d'Europe (*Mustela putorius*) et le Rat des moissons (*Micromys minutus*) sont tous les quatre classés "vulnérables" (VU).

Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) est un animal familier des jardins, dont il est un très bon auxiliaire de part son régime alimentaire essentiellement insectivore. Ce mammifère reconnaissable d'entre tous avec ces piquants recouvrant l'intégralité de son dos, occupe en réalité une diversité d'habitats dès lors que le paysage est un peu boisé ou qu'il dispose de haies. Malheureusement, les observations de hérissons se font désormais majoritairement sur les routes, lors de suivis mortalité. Parallèlement, le cloisonnement des jardins le limite dans ses déplacements déjà affectés par la disparition des haies. L'utilisation de produits phytosanitaires a également un impact négatif sur ses populations. Actuellement, le Hérisson d'Europe n'apparaît qu'en « préoccupation mineure » (LC) malgré les menaces qui pèsent sur lui.

Le Lapin de garenne voit ses populations régresser depuis plusieurs années, au point qu'il fait désormais partie des espèces menacées de disparition en Pays de la Loire. Ce déclin est imputable à la dégradation et à la fragmentation des habitats, mais surtout à la mortalité causée par les maladies (myxomatose et virus RHD). Cela a ainsi conduit à la disparition de l'espèce sur certains territoires, même si, a contrario, elle peut être très abondante localement. Sa présence n'est ainsi renseignée que sur la moitié des communes du territoire.

L'ESSENTIEL

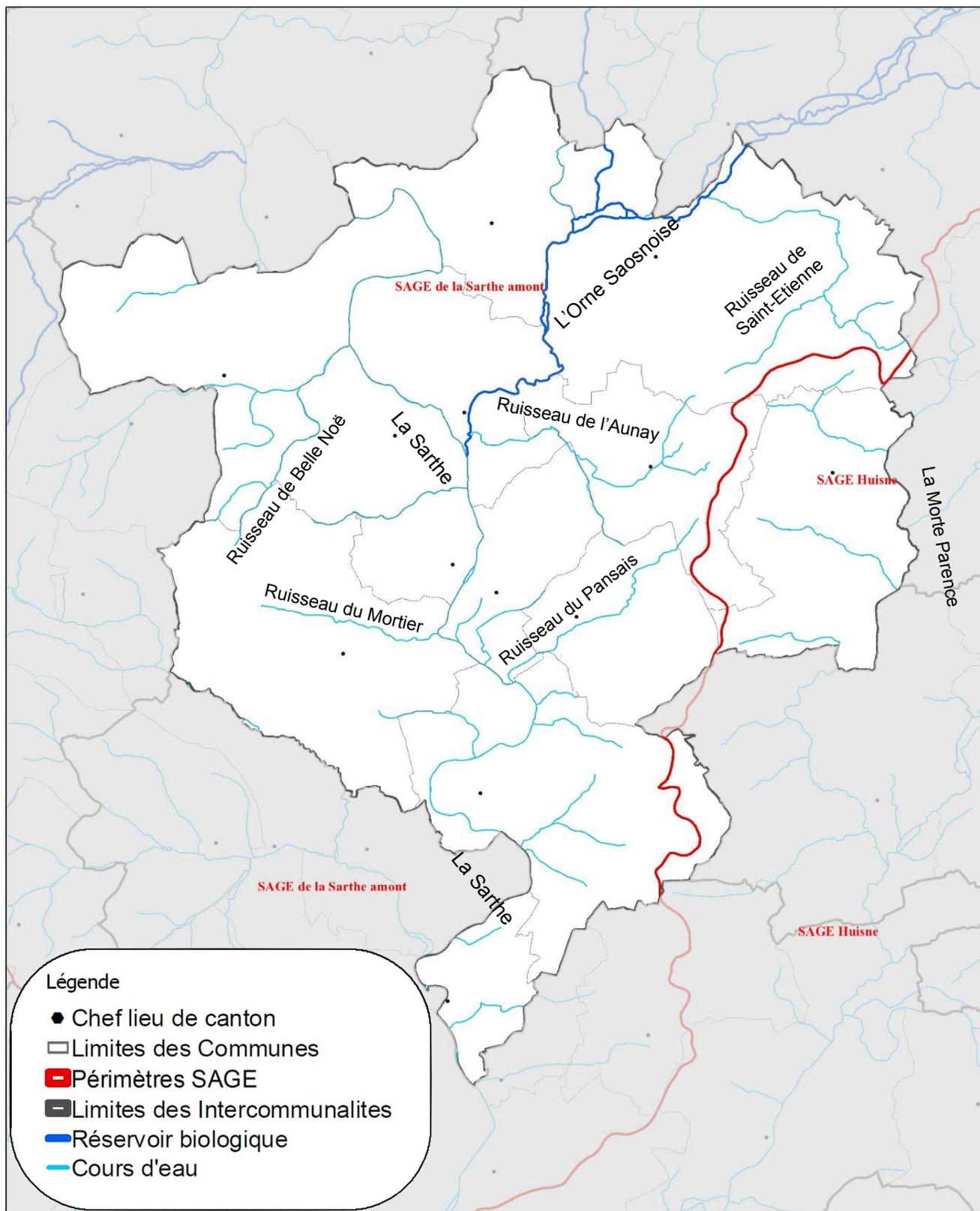
- Niveau de connaissance très faible
- 22 espèces – 140 observations



Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)



Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*)



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Périmètres SAGE
- ▭ Limites des Intercommunalites
- ▬ Réservoir biologique
- ▬ Cours d'eau

0 1 300 2 600 3 900 5 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Les données concernant les poissons sont intégralement issues de la base de données de la Fédération départementale de la Pêche de la Sarthe (FDPPMA72).

Le niveau de connaissance est globalement hétérogène sur le territoire. Seules 7 des 13 communes de l'EPCI disposent de données. Ce biais peut être corrélé à la présence de cours d'eaux principaux au sein de la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe que sont la Sarthe, l'Orne Saosnoise ainsi que leurs affluents. Les communes de Ballon-Saint Mars et Neuville-sur-Sarthe sont les seules à disposer de plus de 100 observations. 32 espèces sont recensées sur le territoire, soit 51 % du cortège régional. Parmi elles, on notera la présence remarquable de l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*). Cette espèce observée sur 4 communes est classée "en danger critique de disparition" (CR) sur la Liste rouge des poissons et des macro-crustacés d'eau douce des Pays de la Loire (2013). D'autres espèces possèdent un statut de conservation défavorable : le Brochet (*Esox lucius*) et la Truite fario (*Salmo trutta fario*) qui sont tous deux classés "vulnérables" (VU), tandis que le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Spirilin (*Alburnoides bipunctatus*) appartiennent à la catégorie des espèces "quasi-menacées" (NT).

Le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*) fréquente les parties larges et courantes des cours d'eau de plaine aux fonds caillouteux ou sableux. Il nage constamment à contre-courant afin de se stabiliser et préfère les eaux vives. Il se nourrit principalement d'invertébrés. Les principales menaces qui pèsent sur cette espèce sont la régression des zones d'écoulements d'eau douce et le réchauffement de l'eau associé au ralentissement des écoulements. Cette espèce est présente sur 3 des 7 communes qui disposent de données.

Introduit pour satisfaire les besoins de la pêche de loisir, le Silure glane (*Silurus glanis*) est une espèce envahissante. Ce carnivore opportuniste se nourrit principalement de poissons. Il affectionne tout particulièrement les eaux calmes et turbides des cours d'eau de plaine, mais peut également être retrouvé dans les grands lacs. Sur le territoire national, le Silure glane ne fait l'objet d'aucune mesure de gestion particulière pour le moment. Bien qu'aucune étude ne démontre l'impact réel du silure sur les populations de poissons migrateurs, l'une des particularités de ses techniques de chasse est susceptible d'impacter cette catégorie de poissons. En effet, le silure semble privilégier les zones de barrages pour s'alimenter en raison de l'augmentation de la densité de proies qu'on y trouve et notamment d'espèces anadromes (qui remontent le courant) qui sont souvent des espèces migratrices.

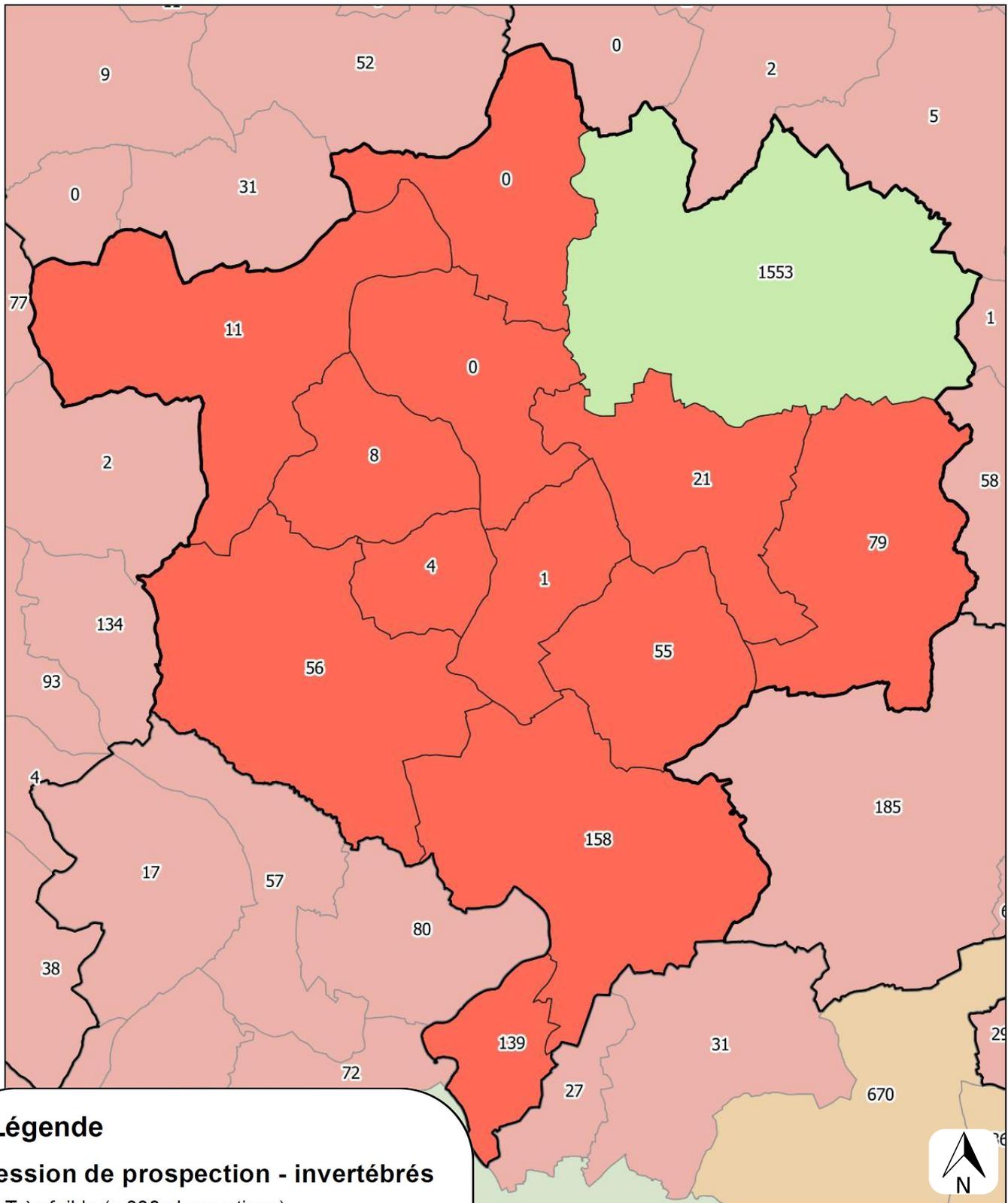
L'ESSENTIEL

- Connaissances hétérogènes sur l'ichtyofaune
- 32 espèces

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - invertébrés

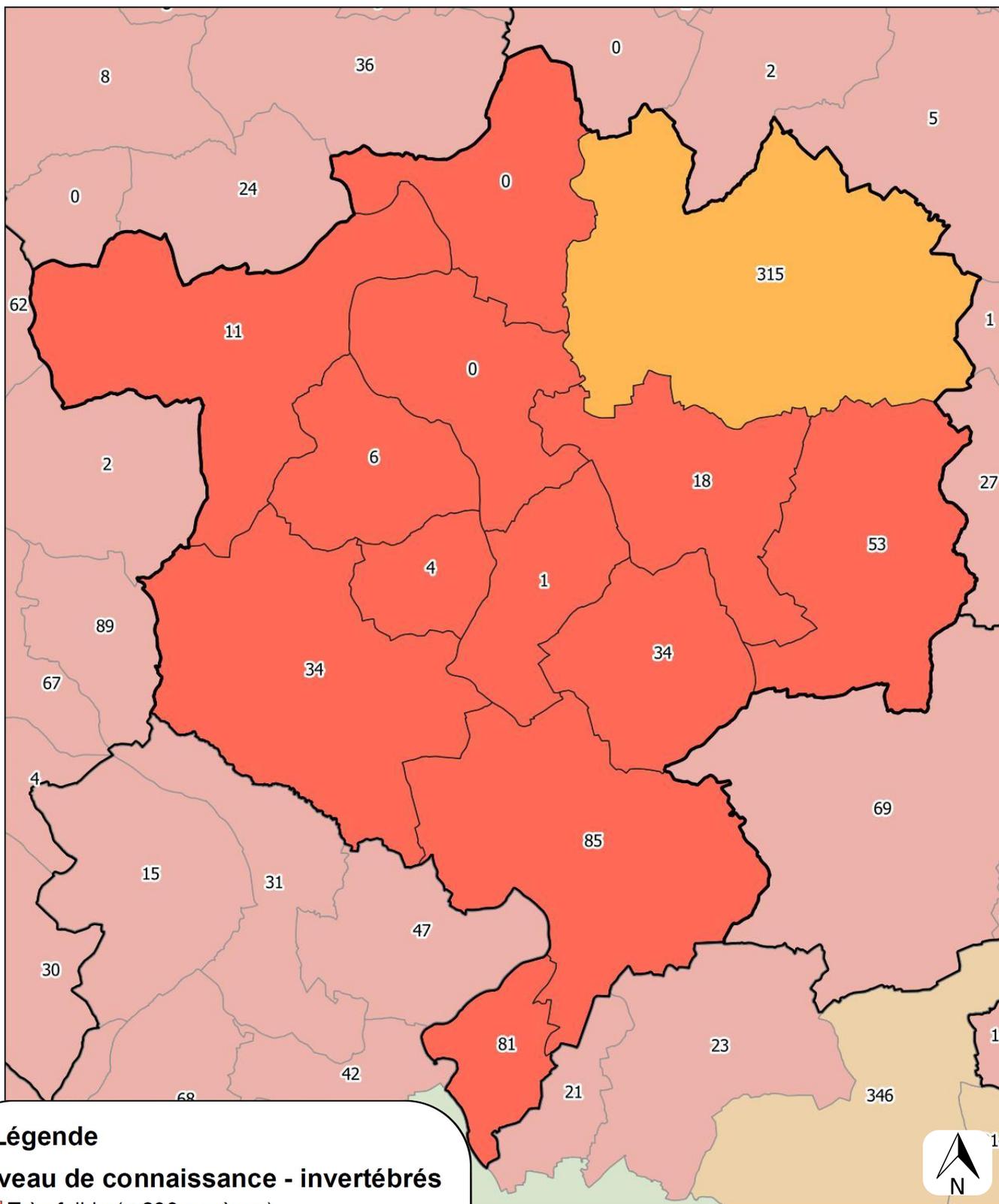
- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)

0 2.6 5.2 km

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - invertébrés

- Très faible (< 200 espèces)
- Faible (201 à 400 espèces)
- Moyen (401 à 600 espèces)
- Bon (601 à 1200 espèces)
- Très bon (> 1200 espèces)

0 2.6 5.2 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Un total de 2 085 données d'invertébrés continentaux a été renseigné au sein de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. Toutes les communes de l'EPCI, à l'exception de Ballon-Saint-Mars, ont moins de 300 observations référencées, ont un niveau de connaissance et une pression d'observation très faibles. Seule la commune de Ballon-Saint Mars dispose d'une pression d'observation moyenne avec 1 553 données. La plupart des communes ne disposent que de très peu de données. La plupart des communes sont donc très méconnues. Certaines n'ont même aucune donnée d'invertébrés renseignée (les communes de Teillé et de Montbizot).

Aucune zone classée Natura 2000 n'est référencée sur le territoire. Mais la commune de Ballon-Saint Mars bénéficie de l'existence d'un Espace Naturel Sensible qui alimente la connaissance faunistique de la Communauté de communes. 315 taxons d'invertébrés sont ainsi connus sur Ballon-Saint Mars, tandis que 430 taxons sont renseignés sur l'ensemble de l'EPCI. Certaines communes, qui ont conservé des habitats bocagers (prairies, haies champêtres, mares, arbres têtards), sont pourtant susceptibles d'accueillir une diversité faunistique conséquente (Ballon-Saint Mars, mais également Courceboeufs, La Guierche).

Les massifs boisés sont peu présents. Notons cependant la forêt de La Bazoge, celle de Courceboeufs, le Bois du Crochet, les Bois de Joué-l'Abbé, où l'on peut y trouver des espèces à l'écologie strictement forestière. Par ailleurs, l'EPCI est traversée par la Sarthe et l'Orne Saosnoise ainsi que leurs affluents, supports de déplacement de nombreuses espèces qui utilisent ces corridors biologiques. Les observations de Coléoptères sont principalement localisées sur la commune de Ballon-Saint Mars. Celles d'Odonates (libellules et demoiselles) proviennent d'inventaires en bords de cours d'eau dans le cadre d'un programme portant sur l'Agrion de Mercure, sur cette commune, ainsi que sur la commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe où un inventaire communal a été conduit. Cet inventaire a permis également de collecter des données de Rhopalocères (papillons de jour). Des observations de Rhopalocères ont également été renseignées sur les communes de Courceboeufs et de Joué-l'Abbé. Enfin, plusieurs observations ont aussi été réalisées sur et aux abords du plan d'eau de La Bazoge.

Les taxons mentionnés sont principalement les insectes qui représentent 62,32 % du jeu de données. 23,88 % des espèces d'insectes identifiées sont des Coléoptères et 19,77 % des Rhopalocères. Notons que 26,74 % des espèces d'invertébrés renseignées sont des Arachnides.

L'ESSENTIEL

- 2 085 données - 430 taxons
- Niveau de connaissance et pression d'observation très faibles à l'échelle du territoire

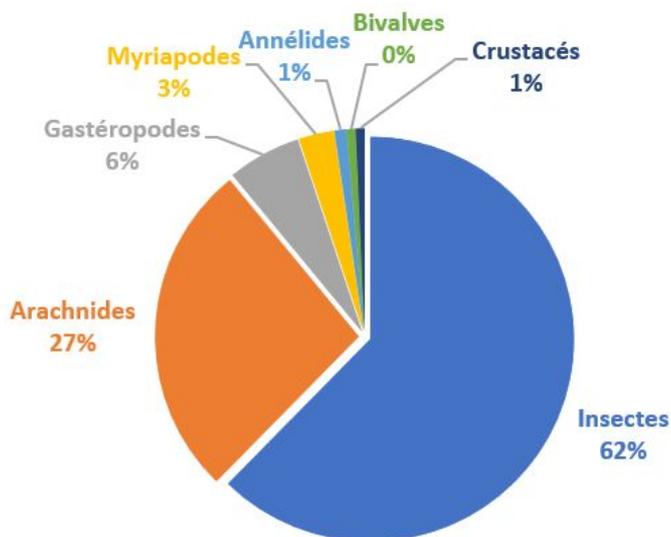
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Le lot de données recueillies concerne 430 taxons différents. Le terme de taxon correspond à toute unité de classification des êtres vivants (genre, famille, espèce, sous-espèce,...). Ici, il s'agira principalement d'espèces et de sous-espèces. La richesse inventoriée dans chaque commune est très variable et est avant tout le reflet de la pression de prospection, très inégale sur le territoire et concentrée essentiellement sur une commune.

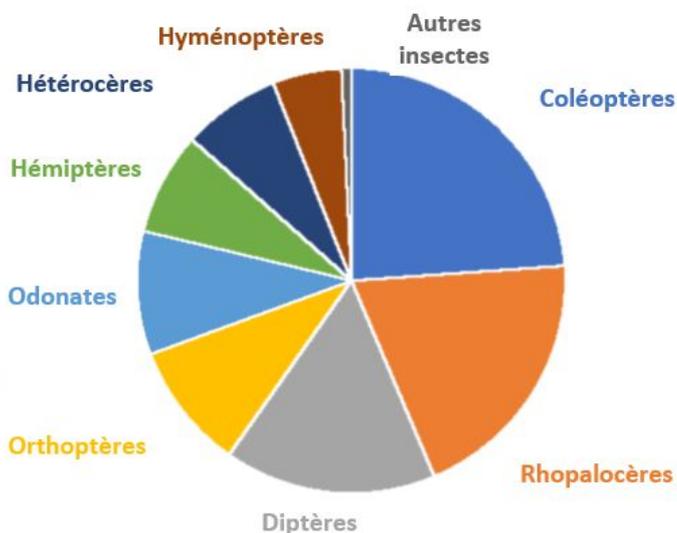
Les espèces d'Insectes représentent « seulement » 62,32 % du nombre total d'espèces inventoriées (268 taxons), les Arachnides 26,74 % (115 taxons), les Gastéropodes 5,81 % (25 taxons), les Myriapodes 2,79 % (12 taxons), les Annélides 0,9 % (4 espèces), les Bivalves 0,6 % (3 taxons), les Crustacés également 0,6 %. Les Gastéropodes, avec les Mollusques, les Crustacés et les Annélides, forment des groupes d'invertébrés diversifiés, largement sous-prospectés et méconnus sur le territoire. La classe taxonomique des Arachnides a fait l'objet d'inventaires ciblés sur la commune de Ballon-Saint Mars au sein de l'ENS du Coteau des Buttes permettant une avancée notable en matière de connaissance. Parmi les insectes, l'ordre des Coléoptères est l'ordre taxonomique avec le plus d'espèces identifiées sur le territoire (55 espèces). Plus de 1 100 espèces de cet ordre sont référencées en Sarthe. 55 espèces de Rhopalocères (zygènes compris) sont aussi renseignées (sur plus d'une centaine d'espèces présentes dans le département), 24 espèces d'Odonates sont connues sur le territoire de l'EPCI (sur 62 espèces référencées dans le département) et 22 espèces d'Orthoptères (soit moins d'un tiers du cortège des espèces sarthoises). Enfin, Hétérocères (papillons de nuit), Diptères, Hémiptères, Hyménoptères et les autres taxons (Névroptères; Dermaptères,...) totalisent 100 espèces référencées (la faune française comprenant près de 8 000 espèces d'Hyménoptères et 6500 espèces de Diptères).

L'état des connaissances se révèle donc très lacunaire au sein de l'EPCI, en matière de pression d'observation, de couverture territoriale, et, en exhaustivité des connaissances sur les espèces présentes.

Représentation de la proportion de taxons par groupe d'invertébrés



Représentation de la proportion des Ordres d'Insectes



Au sein des données rassemblées figurent les observations de 10 espèces considérées comme remarquables. Dans le cas présent, nous considérons une espèce comme remarquable lorsqu'elle est reprise dans au moins une des listes suivantes : la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », les Listes rouges mondiale, européenne, nationale et régionale, et la liste des espèces déterminantes de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Pays de la Loire.

La faible diversité d'espèces patrimoniales d'invertébrés renseignées est le fait d'une trop faible pression d'observation induisant une méconnaissance du territoire.

Une seule espèce d'Orthoptère est identifiée comme remarquable, deux espèces d'Odonates, deux de Rhopalocères, et deux de Coléoptères. Une espèce de Bivalve patrimoniale fut observée, une espèce de Gastéropode et une de Myriapode.

C'est au sein de la commune de Ballon-Saint Mars que la majorité de ces espèces patrimoniales sont renseignées (7 espèces). Parmi elles, certaines sont appelées « espèces parapluies » car leur protection stricte et les actions conduites permettent de conserver toute une faune liée à un habitat particulier. Sont présentés ci-dessous quelques cortèges d'espèces liées aux grands types de milieux présents sur le territoire.

Pelouses sèches et prairies thermophiles

Ces milieux s'expriment principalement sur les versants escarpés et bien exposés, le long du réseau hydrographique notamment. Sur les coteaux qui reposent sur des affleurements de calcaires jurassiques se développent une flore d'affinité calcicole et les cortèges d'invertébrés qui leurs sont associés. Deux espèces de Rhopalocères patrimoniaux et tributaires de cet habitat sont connus au sein de l'EPCI : Le Némusien (*Lasiommata maera*) et l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*). L'un comme l'autre sont renseignés sur la commune de Ballon-Saint Mars et de Joué l'Abbé. L'Azuré du Serpolet est considéré en danger en Europe et quasi-menacé en Pays de la Loire. Il bénéficie d'actions de conservation spécifiques, en particulier au sein de l'ENS du Coteau des Buttes. Ses chenilles se développent dans un premier temps sur le Serpolet et l'Origan, puis dans un second temps au sein de fourmilières d'une espèce de fourmi-hôte (*Myrmica sabuleti*). Le Némusien fréquente les pelouses, prairies, lisières, talus et pentes rocheuses. Ses chenilles se développent sur différentes graminées (paturins, bromes, fétuques,...)



Némusien (*Lasiommata maera*)



Boisements et bocage

Bien que l'EPCI dispose d'une surface totale forestière faible, plusieurs petits boisements y sont présents (notamment les boisements de Joué-l'Abbé, les Bois de Ballon, de Courceboeufs, le Bois du Crochet, la Forêt de La Bazoge). Tous sont des massifs boisés privés, et leurs peuplements sont composés de mélanges feuillus et résineux, généralement en futaies régulières. Peu d'espèces forestières sont renseignées au sein de l'EPCI par faible pression de prospection liée à l'accessibilité restreinte de ces massifs boisés. Citons cependant *Strigamia acuminata*, espèce déterminante ZNIEFF appartenant à la classe des Chilopodes, présente dans la litière des forêts de feuillus et connue sur la commune de Neuville-sur-Sarthe. *Trichius fasciatus* est un Coléoptère déterminant ZNIEFF que l'on peut observer en lisière des forêts de feuillus, s'alimentant sur les ombellifères. Cette espèce est mentionnée sur la commune de Ballon-Saint Mars.

La Communauté de communes dispose de peu d'habitats bocagers non dégradés. Ce sont les communes de Saint-Pavace, La Guierche, Courceboeufs et Ballon-Saint Mars qui ont conservé les densités de bocage les plus importantes et c'est au sein de ces deux dernières communes que le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) a été observé. Cette espèce d'intérêt communautaire a sa larve qui se développe au niveau du bois de feuillus en décomposition, généralement en contact avec le sol. On le retrouve ainsi également dans les arbres têtards des haies champêtres.



Gauche : Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)



Droite : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Zones humides et cours d'eau

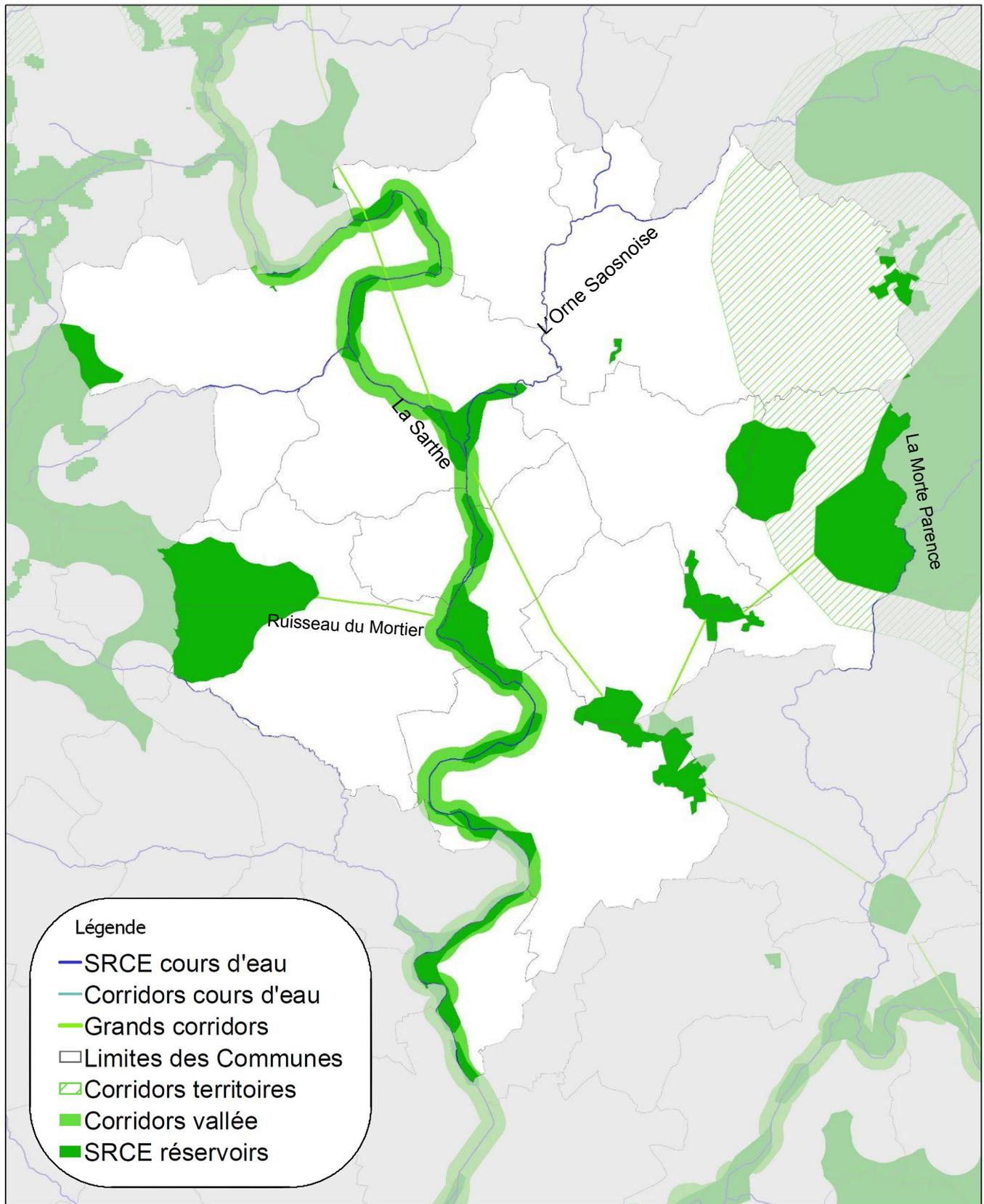
La moitié des espèces remarquables connues au sein de l'EPCI sont inféodées aux milieux humides et aquatiques. Certaines sont présentes en eaux courantes au sein de l'Orne Saosnoise et des ruisseaux affluents traversant l'EPCI. C'est le cas de deux Odonates : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Gomphe semblable (*Gomphus simillimus*). L'Agrion de Mercure est une espèce "parapluie" d'intérêt communautaire inféodée aux petits cours d'eau ensoleillés, bordés de prairies et de bandes enherbées. L'Agrion de Mercure est menacé (entre autres) par les étiages drastiques. Il a été observé sur la commune de Ballon-Saint Mars en 2019. Le Gomphe semblable recherche des ruisseaux et des grandes rivières, les larves vivant à proximité des rives, dans les sédiments limoneux et sablonneux recouverts de débris végétaux. Ce gomphe a également été observé à Ballon-Saint Mars. Ces deux espèces sont quasi-menacées en Pays de la Loire. La Mulette des rivières (*Potomida littoralis*) est une espèce appartenant à la classe des Bivalves et que l'on trouve en eaux courantes. L'espèce est considérée en danger en France métropolitaine et est mentionnée sur la commune de Souillé.

Enfin, citons le Criquet des Roseaux (*Mecostethus parapleurus*), Orthoptère tributaire des zones humides et observé en 2017 sur la commune de La Bazoge, en amont du plan d'eau communal.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Le Schéma Régional de
Cohérence Écologique (SRCE)



0 1 300 2 600 3 900 5 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document élaboré à l'échelle régionale qui a pour objectif d'identifier et de préserver les continuités écologiques, c'est-à-dire de « Trame Verte et Bleue ». Ce document doit être pris en compte dans les différents documents de planification (Schémas de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme). Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté préfectoral le 30 octobre 2015.

La « Trame Verte et Bleue » est constituée de réservoirs et de corridors qui assurent leur connexion. Ces derniers offrent aux espèces sauvages des conditions favorables pour leurs cycles de vie et leurs déplacements.

Le territoire de l'intercommunalité compte 10 réservoirs SRCE qui représentent 12 % de la surface de l'EPCI, ainsi que 8 cours d'eau SRCE.

L'ESSENTIEL

- 10 réservoirs SRCE
- 8 cours d'eau SRCE

Réservoirs SRCE du territoire intercommunal

Nom réservoir	Surface dans l'EPCI (ha)
ABORDS DE LA SARTHE A BEAUMORTIER	9.15
BOCAGE ET VALLÉE DE LA SARTHE ET MILIEUX ASSOCIÉS	628.02
BOIS DE BALLON	40.07
BOIS DE JOUÉ	203.84
BOIS DU CROCHET	90.85
BOISEMENTS DE COURCEBOEUF	258.39
COTEAU DES BUTTES	5.89
ENSEMBLE BOCAGER DE COURCEMONT	428.16
FORÊT DE MÉZIÈRE	642.31
FORÊT DES AIGREMONTS À SAINT-MARCEAU	1.00

Cours d'eau SRCE du territoire intercommunal

Nom cours d'eau	Somme longueur cours d'eau (m)
L'Antonnière	32
L'Orne Saonoise et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	10579
la Courbe	2298
la Longève	3695
la Morte Parence	6509
La Sarthe	25447
La Sarthe de la confluence avec la Pervenche jusqu'à la confluence avec la Mayenne	433
Le Ruisseau la Gandelée	1558

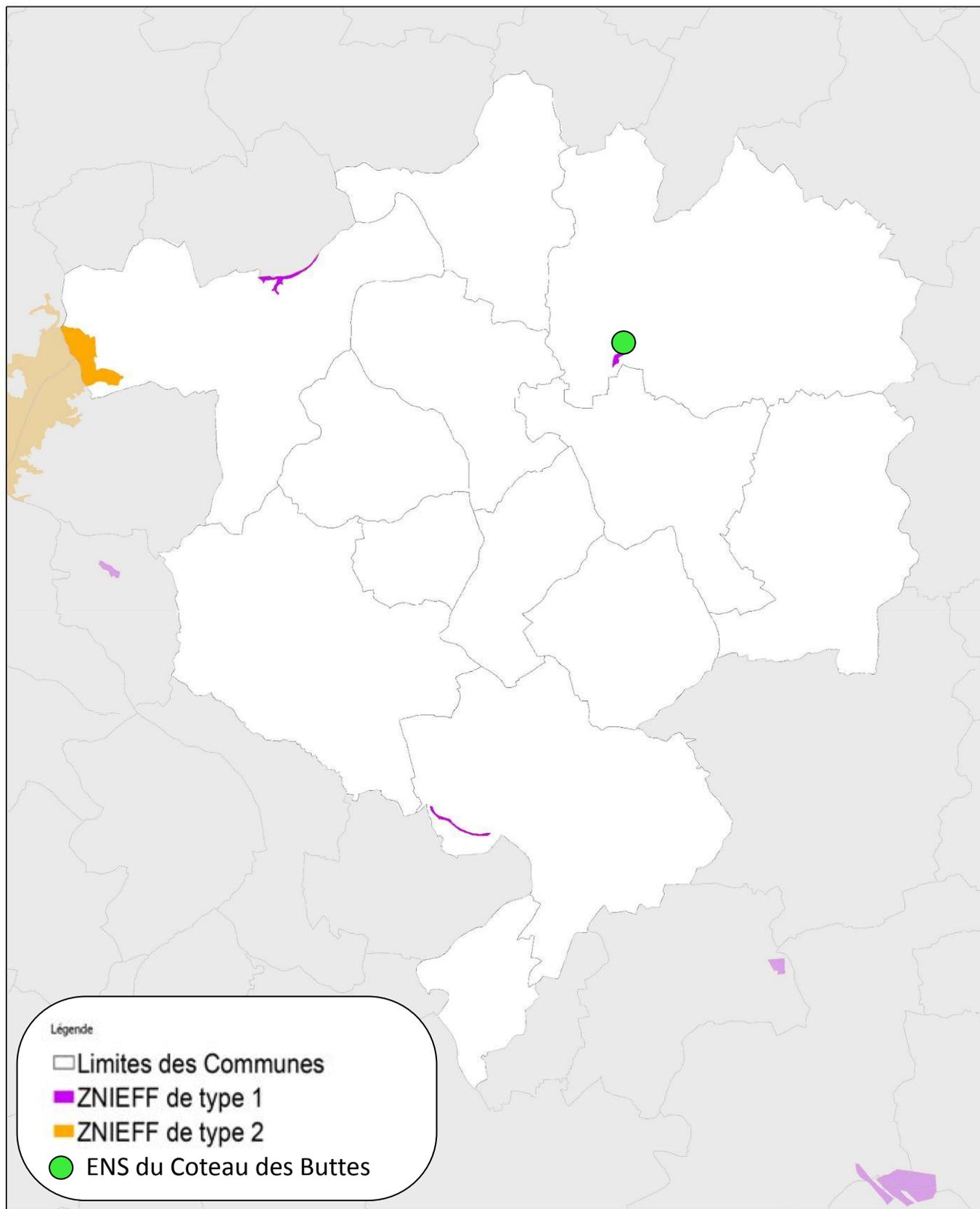
Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : voie de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

zonages nature

DU TERRITOIRE

Les Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et Floristique
(ZNIEFF) et Espace Naturel Sensible



0 1 300 2 600 3 900 5 200 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE (72)

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique) sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories : les **ZNIEFF de type 1** (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, superficie généralement limitée, définie par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares) et les **ZNIEFF de type 2** (grands ensembles naturels riches et peu modifiés), offrant des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type 2 peuvent inclure des ZNIEFF de type 1.

La Communauté de communes compte au total 4 ZNIEFF sur son territoire, trois de type 1 et une de type 2. La surface en ZNIEFF de type 1 la plus importante est localisée sur la commune de Saint-Jean-d'Assé. Elle correspond aux "Abords de la Sarthe à Beaumortier" et présente une superficie de 9,25 ha. Cette ZNIEFF abrite des espèces floristiques intéressantes et pour certaines, protégées dans l'ensemble de la région : Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*) et la Cardamine amère (*Cardamine amara*).

De plus, la Communauté de communes compte sur son territoire un Espace Naturel Sensible : l'ENS du Coteau des Buttes. D'une superficie de 4,3 ha, il est situé sur la commune de Ballon-Saint Mars. Ce coteau marno-calcaire abrite des espèces à enjeux. Afin de préserver ce milieu et de favoriser la présence de plantes rares, le coteau est pâturé une grande partie de l'année par des moutons et une fauche tardive annuelle est également pratiquée.

L'ESSENTIEL

- 3 ZNIEFF de type 1 (20,55 ha)
- 1 ZNIEFF de type 2 (63,56 ha)

Liste des ZNIEFF Maine Coeur de Sarthe

Surface des ZNIEFF par type et par commune

Commune	ZNIEFF 1	Surface ZNIEFF 1 (ha)
Ballon-Saint Mars	1	5,88
Neuville-sur-Sarthe	1	5,42
Saint-Jean-d'Assé	1	9,25
Commune	ZNIEFF 2	Surface ZNIEFF 2 (ha)
Saint-Jean-d'Assé	1	63,56

Nom ZNIEFF de type 1
COTEAU DES BUTTES
ABORDS DE LA SARTHE A LA TRIBOUILLERE
ABORDS DE LA SARTHE A BEAUMORTIER
Nom ZNIEFF de type 2
FORET DE MEZIERES



ENS du Coteau des Buttes
(Ballon-Saint Mars)

Créés par les Départements, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues.

synthèse des enjeux

Tableaux de synthèse
des données

DU TERRITOIRE

Commune	Taille commune en km ²	Nb espèces vertébrés	Nb espèces amphibiens	Nb espèces reptiles	Nb espèces oiseaux	Nb espèces mammifères	Nb espèces poissons	Espèces vertébrés d'intérêt patrimonial
Ballon-Saint Mars	31,80	113	4	3	76	7	23	35
Courceboeufs	16,90	85	5	2	70	8	0	26
Joué-l'Abbé	10,50	72	2	1	67	2	0	29
La Bazoge	22,90	107	7	2	68	14	16	39
La Guierche	7,90	21	0	0	21	0	0	9
Montbizot	11,40	40	0	3	34	1	2	10
Neuville-sur-Sarthe	22,90	136	5	1	93	10	27	51
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	8,60	90	0	2	63	7	18	27
Saint-Jean-d'Assé	21,30	54	1	0	36	4	13	19
Saint-Pavace	5,20	119	3	4	106	6	0	57
Souillé	4,60	54	2	1	45	6	0	17
Souigné-sous-Ballon	12,80	50	3	1	44	2	0	16
Teillé	11,60	21	0	0	20	1	0	8
Maine Cœur de Sarthe	188,4	221	10	6	151	22	32	105

Tableau de synthèse des données vertébrés

Commune	Taille commune en km ²	Nb espèces flore	Espèces floristiques d'intérêt patrimonial	Espèces floristiques invasives	Nb espèces d'invertébrés	Espèces d'invertébrés d'intérêt patrimonial
Ballon-Saint Mars	31,80	480	10	2	315	7
Courceboeufs	16,90	402	4	1	53	2
Joué-l'Abbé	10,50	290	3	1	34	2
La Bazoge	22,90	394	7	2	34	1
La Guierche	7,90	243	2	2	1	0
Montbizot	11,40	275	1	1	0	0
Neuville-sur-Sarthe	22,90	430	6	4	85	1
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	8,60	361	6	4	6	0
Saint-Jean-d'Assé	21,30	339	5	2	11	0
Saint-Pavace	5,20	260	4	1	81	0
Souillé	4,60	208	2	1	4	1
Souigné-sous-Ballon	12,80	229	1	0	18	0
Teillé	11,60	197	1	0	0	0
Maine Cœur de Sarthe	188,4	811	27	6	430	10

Tableau de synthèse des données flore et invertébrés

Commune	Taille commune en km ²	Nb obs flore	Nb obs amphibiens	Nb obs mammifères	Nb obs oiseaux	Nb obs reptiles	Nb obs poissons	Nb obs invertébrés	Total nb obs
Ballon-Saint Mars	31,80	1353	5	26	372	4	187	1553	3500
Courceboeufs	16,90	890	6	13	197	4	0	79	1189
Joué-l'Abbé	10,50	420	6	5	216	2	0	55	704
La Bazoge	22,90	1047	59	27	761	2	16	56	1968
La Guierche	7,90	332	0	0	28	0	0	1	361
Montbizot	11,40	418	0	1	47	3	2	0	471
Neuville-sur-Sarthe	22,90	1072	16	19	565	1	117	158	1948
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	8,60	643	0	9	236	5	18	8	919
Saint-Jean-d'Assé	21,30	580	2	8	59	0	32	11	692
Saint-Pavace	5,20	509	7	13	967	8	0	139	1643
Souillé	4,60	335	4	15	1530	1	0	4	1889
Souigné-sous-Ballon	12,80	327	3	3	108	1	0	21	463
Teillé	11,60	335	0	1	23	0	0	0	359
Maine Cœur de Sarthe	188,4	8 261	108	140	5109	31	372	2085	16 106

Tableau de synthèse des observations

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Des enjeux paysagers

→ Enjeux de diversité et d'identité paysagère : le territoire est constitué de cinq unités paysagères distinctes : préserver cette diversité, assurer la pérennité des boisements, haies et arbres isolés au sein des paysages agricoles et périurbains comme entités structurantes du paysage.

Des enjeux de maintien d'une diversité de milieux sur le territoire

→ Enjeux sur les cours d'eau : veiller à la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques. Le maintien des ripisylves, qui jouent un rôle important dans la qualité des cours d'eau est primordial. Elles permettent notamment de stabiliser les berges et ainsi prévenir l'érosion, de maintenir de l'ombre et donc de la fraîcheur pour lutter contre l'eutrophisation. De plus, les végétaux qui composent la ripisylve filtrent l'eau et donc en améliorent sa qualité.

→ Enjeux sur les zones humides : rôle indispensable dans le cycle de l'eau, elles doivent faire l'objet de mesures adaptées pour maintenir leur bon fonctionnement hydraulique, mais également pour conserver ces habitats naturels qui abritent de nombreuses espèces, dont certaines à fort enjeu de conservation.

→ Enjeux sur les milieux forestiers : bien que non majoritaires sur le territoire, les massifs forestiers sont susceptibles d'accueillir un large cortège d'espèces animales : amphibiens, grands mammifères, insectes, chiroptères, oiseaux ... Ces milieux présentent donc un fort enjeu de conservation.

→ Enjeux de préservation du maillage bocager : paysage historique qui abrite de nombreuses espèces (oiseaux, amphibiens, reptiles, chiroptères, insectes, petits mammifères ...), dont certaines espèces patrimoniales, qui sont strictement inféodées au bocage. Les arbres têtards, qui composent certains linéaires de haies, offrent des cavités intéressantes pour la faune et notamment les insectes saproxyliques.

→ Enjeux de préservation de la connectivité : à l'échelle du territoire 10 réservoirs de biodiversité sont recensés. Le maintien de la connectivité entre ces réservoirs est d'une grande importance pour la biodiversité. Il permet le brassage des populations, la migration,

Les zones humides et bords de cours d'eau

D'après le Code de l'environnement, les zones humides sont « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (art. L.211-1 du Code de l'environnement).

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme par exemple des insectes (le papillon « Cuivré des marais »), des plantes (la Grande douve, la Spiranthe d'été, le Pigamon jaune). Une partie des zones humides françaises a été détruite depuis plus de 50 ans et ces milieux sont aujourd'hui toujours menacés par : le drainage, l'urbanisation, la création d'étangs, la plantation ou encore l'abandon de pratiques agricoles.



Sainte-Jamme-sur-Sarthe



Joué-l'Abbé

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Des enjeux de connaissance et préservation de la biodiversité patrimoniale

→ Enjeux concernant l'amélioration des connaissances :

Le niveau de connaissance est globalement très faible à l'échelle du territoire. Certaines communes font état d'une pression de prospection et d'un niveau de connaissance plus importants que les autres du fait de la réalisation d'inventaires spécifiques sur leur emprise.

Malgré le fait que la pression de prospection soit qualifiée de faible sur l'ensemble du territoire, la flore est le taxon le "mieux" inventorié. Ce sont ensuite les invertébrés, qui, ayant fait l'objet d'inventaires ciblés, confèrent à la commune de Ballon-Saint Mars, une pression de prospection évaluée "moyenne" et un niveau de connaissance "faible", attestant de la présence de plus de 300 espèces.

Le groupe des oiseaux est certainement l'un des plus accessibles pour l'identification par le grand public. C'est pourquoi, la pression de prospection est plus importante pour ce taxon que pour les autres de vertébrés (reptiles, amphibiens et mammifères). Néanmoins, bien que l'effort de prospection soit plus fort, certaines communes ne dépassent pas les 60 observations renseignées, ce qui est peu au regard de cette "facilité" d'observation.

Sur les communes de La Bazoge et Neuville-sur-Sarthe, le groupe des amphibiens a fait l'objet d'inventaires dans le cadre d'un suivi de mesures de compensation liées à la LGV Bretagne-Pays de la Loire. C'est pourquoi, ce sont les deux communes les "mieux" prospectées pour ce taxon. Mais ces chiffres restent faibles à l'image du niveau de connaissance à l'échelle de l'intercommunalité

Enfin, reptiles et mammifères sont largement sous-inventoriés. Les pressions de prospection ainsi que les niveaux de connaissance sont très faibles pour la quasi-totalité des communes.

Le paysage de la Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe offre une diversité de milieux qui présentent un fort potentiel pour la faune et la flore : massifs forestiers, zones humides, cours d'eau, étangs

L'acquisition d'un bon niveau de connaissance homogène à l'échelle du territoire permettrait de mettre en avant le patrimoine naturel de l'EPCI.



Libellule déprimée (*Libellula depressa*)



Cératophylle submergé
(*Ceratophyllum submersum*)
© Yoan Martin / INPN



Rainette verte (*Hyla arborea*)

L'ESSENTIEL

- Importance de la préservation de la diversité paysagère
- Préservation des zones humides et de leur bon fonctionnement
- Veille sur la qualité des cours d'eau
- Enjeu de conservation du maillage bocager en limitant son ouverture
- Maintien de la connectivité entre les réservoirs de biodiversité
- Amélioration des connaissances floristiques et faunistiques et sensibilisation des habitants



Nos partenaires

> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



Agir pour
la biodiversité

> Rédacteurs



VALLÉES DE LA SARTHE
ET DU LOIR



Agir pour
la biodiversité

> Relecteurs



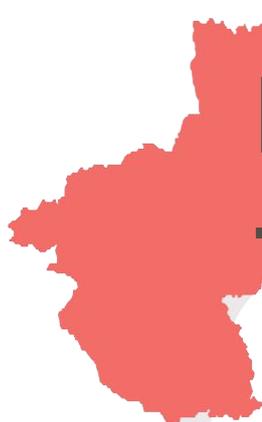
VALLÉES DE LA SARTHE
ET DU LOIR

> Financeurs



Région
PAYS DE LA LOIRE





Nos fournisseurs DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire

IGN

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021
BD ALTI ® 2001



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des masses d'eau DCE 2019



Classement cours d'eau 2018



Zones humides probables 2014



Mares 2012
Haies 2009

IGN

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire

IGN

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution lumineuse 2017

> Zonages nature

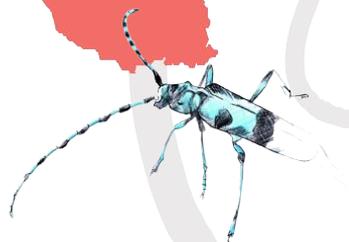


SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

Données biodiversité DU PORTAIL



Biodiv'Pays de la Loire de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

> Bases de données partiellement moissonnées



Faune Maine



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ANJOU

Faune Anjou



Base de données
GéoNature

Conservatoire Botanique National



B R E S T

Bases de données Calluna
et eColibry



CONSERVATOIRE
BOTANIQUE
NATIONAL
DE BREST



Base de données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.



MAINE COEUR DE SARTHE